

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Villemur-sur-Tarn

Communauté de Communes Val'Aïgo

PETR Pays Tolosan

Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



REÇU EN PREFECTURE

le 26/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-243100773-20231012-2023_109-DE



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental de la Haute Garonne, représenté par Sébastien VINCINI, son Président,

Le PETR Pays Tolosan, représenté par Didier CUJIVES, son Président,

La Communauté de Communes de Val'Aïgo, représentée par Jean-Marc DUMOULIN, son Président,

La Commune de Villemur sur Tarn, représentée par Jean-Marc DUMOULIN, son Maire,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val'Aïgo en date du 8 décembre 2022 approuvant son Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées Méditerranée élargi à la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain dont le dispositif Bourg Centre est un sous ensemble,

Vu la délibération n°22/071 du PETR Pays Tolosan en date du 14 décembre 2022 approuvant son Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées Méditerranée élargi à la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional N°2023-02/12.04 en date du 9 février 2023 approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR Pays Tolosan élargi à la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain,

Vu la délibération n° 289051 de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Haute Garonne en date du 8 mars 2023,

Vu la délibération du PETR Pays Tolosan en date du 28 mars 2023 approuvant l'accompagnement et le suivi des contrats et des avenants « Bourgs Centres »,

Vu le contrat Bourg Centre de la Commune de Villemur-sur-Tarn, approuvé le 26 novembre 2019,

Vu le Contrat « Petites Villes de Demain », approuvé le 22 novembre 2022,

Vu la délibération de la commune de Villemur-sur-Tarn en date du XXXXXX,

Vu la délibération n°XXXX du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val'Aigo en date du XX/XX/XX,

la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le 26 novembre 2019 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 Décembre 2023. En organisant, avec l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir) de la Communauté de Commune Val'Aïgo, la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.
Sont principalement concernées les communes de : Bessières engagée dans un futur contrat Bourg Centre et Buzet-sur-Tarn éligible au dispositif
- En actualisant les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification des actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de la Haute-Garonne, le PETR Pays Tolosan, la Commune de Villemur-sur-Tarn, la Communauté de Communes Val'Aïgo, en y associant notamment, les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires, DRAC...), la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Haute-Garonne, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne et le CAUE 31.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Villemur-sur-Tarn, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du PETR Pays Tolosan, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau Contrat), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 : Contexte et enjeux

Cet article a été repris et mis à jour en fonction des dernières données disponibles.

⇒ ***Villemur-sur-Tarn, une position sous l'influence des aires urbaines de Toulouse, Montauban et Albi, marquée par un relatif enclavement***

Cité millénaire enserrée entre la rivière et les coteaux, Villemur-sur-Tarn est née au Moyen-Age, sur la rive droite du Tarn. Située au Nord-Est du département de la Haute-Garonne en limite des départements du Tarn et du Tarn-et-Garonne, cette commune compte plus de 6 000 habitants et s'étend sur une superficie de 46,57 km² (moyenne française 17,4 km²). Elle présente une densité de 129,6 habitants au km² qui correspond aux communes de 3ème couronne de l'agglomération de Toulouse.

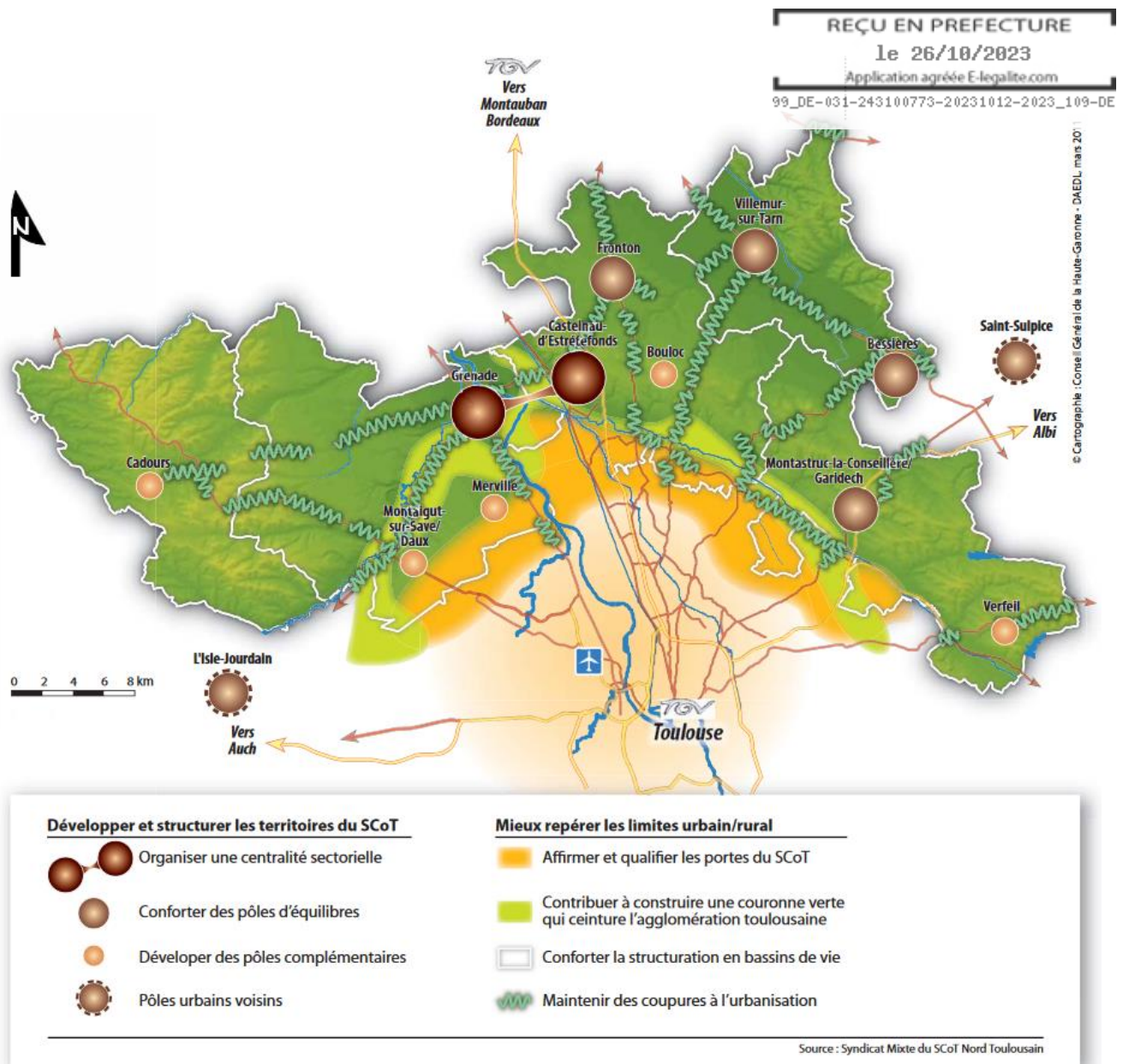
La commune de Villemur sur Tarn fait partie de la Communauté de Communes Val'Aïgo du 1er octobre 2023 du territoire de projet du PETR Pays Tolosan.

Dans le cadre de son Contrat Territorial Occitanie/ Pyrénées Méditerranée 2022-2028, le PETR Pays Tolosan est le relais local de la Région pour le dispositif « Bourg-Centre », qui permet de soutenir les projets de développement et de valorisation des Bourgs-Centres portant notamment sur l'aménagement des espaces publics résilients, des équipements structurants....

La commune de Villemur-sur-Tarn est un territoire attractif dans l'aire d'influence de Toulouse et Montauban (6184 habitants au 1er janvier 2023), centralité de l'intercommunalité de la Communauté de Communes Val'Aïgo (CCVA) forte de 9 communes et d'environ 25 000 habitants.

Identifiée comme l'un des quatre **pôles d'équilibre du SCoT Nord Toulousain**, elle occupe une fonction structurante et de double centralité (bassin de vie à l'échelle de la Communauté et au-delà).

La commune ne bénéficie pas d'une accessibilité optimale dans la mesure où elle est à l'écart des principaux axes de communication, autoroutiers (A62 et A68) et ferroviaires (lignes Toulouse-Montauban / Toulouse-Albi). Néanmoins, le désenclavement et le développement de Villemur s'effectuera par la création d'une sortie autoroutière à St Sulpice (81) réalisée en 2018, la déviation de Bessières à l'Est et la création de la gare de LGV de Bressols (82). La desserte par les lignes de bus régionale participe également à son désenclavement.



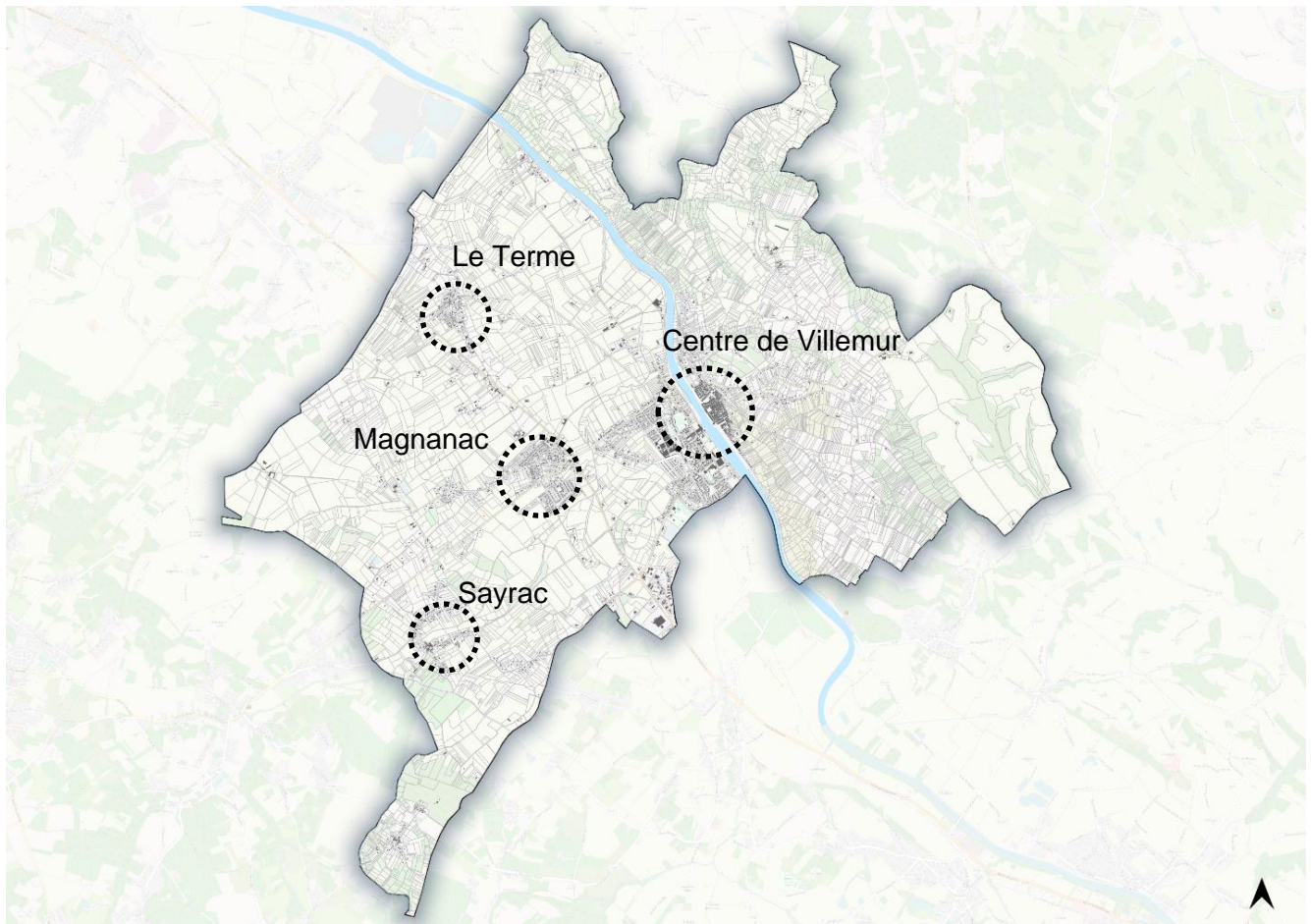
⇒ ***D'une implantation historique entre Tarn et coteau à une structuration urbaine avec différentes polarités***

Villemur-sur-Tarn est une cité aux structures moyenâgeuses à travers ses rues étroites, tortueuses et ses venelles. La Ville est enserrée entre le fleuve (le Tarn) et le coteau. Elle est caractérisée par un hypercentre dense et ancien, demeurant le siège traditionnel de l'artisanat et du commerce (boucherie, primeur, petite épicerie, boulanger...).

Ancienne cité fortifiée, devenue ville industrielle au XXe siècle, Villemur-sur-Tarn conserve de nombreux vestiges des différentes périodes ayant marqué son histoire : Tour de Défense, Grenier du Roy, les anciens établissements Brusson, etc. Aujourd'hui, la commune détient encore des traces de son passé médiéval notamment dans son bourg centre sur la rive droite du Tarn (Tour de Défense, chef d'œuvre d'architecture militaire du XIIème siècle classé aux monuments historiques qui accueillent aujourd'hui des expositions culturelles et les Greniers du Roy).

La fin des guerres traditionnelles, l'avènement de l'ère industrielle, et la volonté d'étendre la commune sur un plus vaste territoire, ont conduit à un développement de l'autre rive du Tarn (rive gauche) et des différents hameaux de la commune, à savoir Sayrac, Le Terme et Magnanac. Cette rive accueille les

anciens bains douche de style art déco, transformés en esplanade en
Brusson actuellement en cours de reconversion.



⇒ **Un équilibre fragile entre sociologie de la population et niveau de service(s) :**

✓ **Pôle d'équilibre et pôle d'emploi principal du bassin de vie**

Le territoire de Villemur-sur-Tarn comprend 2 717 ménages en 2019 dont la population totale est stable (très légère augmentation chaque année ; à titre d'information elle était de 5 815 habitants au 1er janvier 2015 pour la commune). Près de 40 habitants emménagent chaque année.

En 2019, le parc immobilier de la commune regroupe 3 185 logements dont 2 643 résidences principales, 36 résidences secondaires et logements occasionnels (72.2% sont des maisons et 27.1% des appartements). Les logements sociaux représentent en tout 252 locations (OPH31 = 183 ; Chalets = 35 ; TMH = 34), et nous comptons en plus 4 logements en accession sociale.

Villemur-sur-Tarn représente donc le pôle résidentiel et économique principal du territoire de la communauté : elle regroupe 34% de la population intercommunale et près de 50% des emplois (2 345 emplois sur Villemur en 2019 pour 4 912 emplois à l'échelle de la communauté de communes Val'Aïgo). L'entreprise SAFRAN -câblage aéronautique- implantée à Villemur est la plus grosse industrie du territoire.

Ce bassin de vie touche aussi des communes du Tarn et du Tarn et Garonne (Varennnes, Nohic, Montvalen, Tauriac, etc.). L'offre de services à la population est diversifiée : cabinets médicaux (malgré un renouvellement compliqué), Maison de services au public labellisée avec permanences CAF et sécurité sociale (2018), crèches, accueil de loisirs, CCAS, Mutuelle intercommunale, pôle social et

enfance, Association AMFPAD, MDS du Conseil départemental, jardins partagés, Ados, MJC.

Enfin la présence du CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile) de 67 places réparties sur 12 appartements et géré par l'association toulousaine France Horizon, qui a répondu à l'appel à projet lancé en décembre 2015 par la Préfecture de Haute-Garonne fait de Villemur un territoire d'accueil et de solidarité (la Mairie n'est qu'un partenaire du CADA : l'association a en charge la réinsertion des demandeurs d'asile, avec son propre personnel).

✓ **Sur le plan économique et commercial**

La Commune de Villemur-sur-Tarn dispose de nombreux commerces au sein du bourg-centre, notamment dans les rues attenantes à la Place Charles Ourgaut rive droite. Mais, le centre-bourg reste touché par une vacance importante, mettant en évidence un tissu socioéconomique avec des fragilités.

La ville accueille plusieurs banques en centre-ville et assurances, notaires (2 cabinets), agences immobilières, un bureau de poste, des boulangeries, deux hyper-marchés, des coiffeurs, instituts de beauté, un magasin de presse, des tabacs, restaurants, pizzerias, cafetiers, maraîchers, boucher, supérette en centre-ville... Elle bénéficie également d'une offre de marché de plein vent dynamique : ces marchés de plein vent ont lieu le vendredi soir à Magnanac, le samedi et le dimanche matin au cœur du bourg centre.

Villemur-sur-Tarn dispose aussi d'une zone d'activités économiques rive gauche en sortie de ville, sur l'axe Montauban-Toulouse, qui est quasiment remplie. La proximité des centralités commerciales puissantes de Toulouse et de Montauban, concurrencent certains segments de marché, tout en étant un critère d'attractivité de la commune.

✓ **Sur le plan des mobilités**

Villemur se situe à l'écart des principaux axes de communication, autoroutiers (A62 et A68) et ferroviaires (lignes Toulouse-Montauban / Toulouse-Albi). La desserte actuelle en transport en commun se fait par des lignes bus régionales qui permettent de relier Toulouse et Montauban.

La Municipalité a fait le choix d'instaurer une navette municipale sur la commune le week-end (marchés) et pour des évènements municipaux ponctuels.

Lauréate du dispositif AVELO2 en 2022, la communauté de communes Val'Aïgo souhaite favoriser les mobilités douces sur son territoire. La réalisation du Schéma Directeur Cyclable communautaire permettra à Villemur de définir les priorités dans ces aménagements et d'établir un programme pluriannuel d'investissements.

✓ **Education**

La Commune est pourvue de trois écoles maternelles, de deux écoles primaires et d'un collège au sein du bourg centre. En raison du Plan de Prévention du Risque d'inondation (PPRi), la commune doit à terme fermer les écoles situées sur la rive droite, car deux établissements scolaires publics se situent en zone inondable. Il en est de même pour le collège qui se trouve également en zone inondable.

De plus, les différents groupements scolaires de Villemur-sur-Tarn sont dispersés de part et d'autre des deux rives du Tarn. En effet, l'École Primaire Jules Michelet et le Collège Albert Camus sont situés sur la rive gauche tandis que l'École Publique Anatole France et l'École privée Sainte Famille sont situées sur la rive droite.

Dans le même temps, Villemur-sur-Tarn voit sa population augmenter et par conséquent le nombre d'élèves à scolariser croît. Il est donc nécessaire d'augmenter la capacité d'accueil des écoles et de sécuriser les plus vulnérables, c'est-à-dire les maternelles. L'école Jules Michelet située sur la rive gauche de la commune, n'a pas une capacité d'accueil suffisante pour accueillir la totalité des élèves dont les établissements doivent fermer (horizon 2025, Groupe Anatole France). C'est ainsi qu'il a été décidé de créer un nouveau groupe scolaire et d'un collège, tout en ayant une alerte sur le devenir des équipements laissés vacants. (Projets de réutilisation).

✓ **Culture et tourisme**

La Municipalité a développé une politique culturelle forte en proposant une résidence d'artistes de 3 mois chaque année (4 ou 5 artistes) dans l'ancien café de l'hôtel de ville, une saison culturelle (musique, spectacles vivants) sur les berges du Tarn, aux Greniers du Roy, dans les anciens Bains douche réhabilités en 2017, du cinéma de plein air en saison estivale et du cinéma gratuit un week-end par mois (3 projections) le reste de l'année, des apéros concerts...

Plus récemment, la Communauté de communes a décidé d'accentuer le développement touristique sur le territoire : Villemur sur Tarn accueille l'office de tourisme intercommunal (rive droite) et dispose d'atouts importants: hôtels, gîtes, restaurants, activités nautiques (piscine en eau vive rive gauche et piscine d'été en bassin, aviron, paddles, fête du Tarn...), stades, vélodrome (équipement unique en Haute-Garonne), parcours patrimonial avec signalétique qui reprend le patrimoine historique, création de gîtes communaux et création d'hôtellerie de plein air (camping en 2018).

⇒ ***Un patrimoine bâti fragilisé par le risque inondation et une vacance de logements***

Malgré cette fonction structurante, Villemur-sur-Tarn s'inscrit aujourd'hui dans un territoire particulièrement fragilisé. Sous l'effet d'une concurrence accrue des communes alentours, d'une désindustrialisation et de la problématique liée à son classement en PPRi (plan prévention de risque inondation) impactant 65% du bâti historique, Villemur-sur-Tarn est actuellement confrontée à une déqualification de son patrimoine bâti et à un nombre important de logements vacants (environ 400 logements vacants à l'échelle de la commune sur environ 3100).

Les ménages s'installent davantage en périphérie dans des pavillons individuels plutôt qu'en ville, entraînant une vacance structurelle sur des biens concentrés dans l'hypercentre (60 logements vacants depuis plus de 2 ans) à cause d'une part de l'insalubrité et d'autre part de l'inadaptation des locaux aux demandes actuelles de logement.

Les études réalisées dans le cadre du programme de revitalisation ont conduit à se réinterroger sur les aléas du PPRi de Villemur-sur-Tarn. Cette révision du PPRi, plus souple que sa version précédente, permet davantage de possibilités pour reconfigurer et construire dans les zones à risque modéré. Elle ouvre de nouvelles possibilités, telles que :

- Les changements de destination sur l'existant, sans limite de durée
- La création de nouveaux logements par la division de grands logements
- Des extensions ou des réaménagements autorisés sur certains sites, en particulier pour Molex, l'EPHAD, ou Brusson. Concernant Molex, une partie du site est utilisé par des activités.
- L'autorisation possible d'une seule construction individuelle à usage d'habitation dans une dent creuse
- Des possibilités d'aides financières par l'intermédiaire du fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit « fonds Barnier »

C'est Villemur sur Tarn est une ancienne ville ouvrière qui a souffert de la crise industrielle (peu d'habitants assujettis aux taxes et chômage).

⇒ **Synthèse des éléments de diagnostic et des enjeux**

Atouts	Faiblesses
<p>⇒ <u>Un Cadre de vie de qualité et des services à la population</u> Présence d'une maison de services au public, Pôle d'équipements supérieurs (écoles, médecins...)</p> <p>⇒ <u>Un dynamisme économique et commercial</u> Pôle d'équilibre du SCoT Nord Toulousain, au cœur du triangle Albi-Montauban-Toulouse sur l'axe Montauban-Saint Sulpice, forte présence de commerces de proximité, d'un tissu artisanal, marchés de plein vent et de vignobles classés en AOP Fronton, Entreprise Safran de câblages aéronautiques</p> <p>⇒ <u>Une richesse patrimoniale</u> Hyper centre ancien avec des monuments classés Bâtiments de France (Tour de défense et Greniers du Roy), 4 églises sur la commune, Friche industrielle Brusson, ancien bains douches de style art déco, vélodrome</p> <p>⇒ <u>Des atouts naturels et touristiques valorisés par l'office du tourisme intercommunal</u> Berges du Tarn permettant la promenade, de nombreux sentiers de randonnées, et voie verte, Piscine en eaux vives avec des activités nautiques (paddle, bateaux...) et piscine ludique d'été en bassin, Point de vue depuis les coteaux, camping, hôtels, gîtes, restaurants labélisés</p> <p>⇒ <u>Une richesse culturelle</u> Exposition toute l'année à la Tour de la Défense, résidence d'artistes pendant 3 mois de l'année, cinéma de plein air et cinéma un week end par mois durant l'année scolaire, concerts, spectacles sur les berges du Tarn et dans l'ancien café de l'hôtel de ville le reste de l'année, activités aux Greniers du Roy et dans les bains douches (pièces de théâtre...), médiathèque municipale</p> <p>⇒ <u>Un tissu associatif dense</u> Plus de 100 associations qui animent la vie locale et participe au vivre ensemble sur la commune</p>	<p>⇒ <u>Un étalement urbain en particulier lié au PPRi et une désertification du centre</u> Des locaux vacants en centre-ville, une division territoriale en 3 hameaux (Magnanac, Sayrac, le Terme), rive droite et rive gauche, fractures Est/Ouest sur rive gauche (friches industrielles)</p> <p>⇒ <u>Une faible accessibilité aux principaux axes de communication</u> Enclavement routier dû à une desserte insuffisante, des coteaux et du Tarn, à l'écart du réseau ferroviaire (lignes Toulouse-Montauban et Toulouse-Albi),</p> <p>⇒ <u>Une typologie de la population marquée par :</u> Des revenus modestes, une population vieillissante, mais à nuancer avec l'arrivée de familles sur la commune ces dernières années ; une ancienne ville ouvrière qui a souffert de la crise industrielle se traduisant par une faible proportion d'habitants assujettis aux taxes et un taux de chômage relativement élevé</p> <p>⇒ <u>Un budget de la commune insuffisant et inadapté aux charges patrimoniales et sociales</u></p>
Opportunités	Menaces
<p>⇒ Un centre ancien Moyenâgeux remarquable avec des activités commerciales et des espaces publics requalifiés (place du Souvenir, place Mandela, place Ourgaut)</p> <p>⇒ De nombreux espaces publics en rive gauche avec des fonctionnalités différentes (esplanade des bains douches, vélodrome, jardins publics...)</p> <p>⇒ De nombreux axes doux : chemin de randonnée et voie verte (tourisme vert)</p>	<p>⇒ Une commune en PPRi soumise au risque inondation, mais révision du PPRi en cours, suite à l'étude de revitalisation et de réduction du risque sur le centre-bourg</p> <p>⇒ Une insalubrité en centre-ville</p> <p>⇒ Une paupérisation de la population</p> <p>⇒ Un patrimoine insalubre en rive droite</p> <p>⇒ Un risque de sécheresse (aléa moyen)</p>

<p>⇒ Des accès directs à la rivière du Tarn avec des berges en bon état et verdoyante + patrimoine bâti fluvial</p> <p>⇒ Le développement raisonné d'activités sur et autour de la rivière Tarn (Navigabilité)</p> <p>⇒ La présence d'un office de tourisme intercommunal en centre-ville de Villemur</p> <p>⇒ La situation stratégique du site de la friche Brusson pour ancrer un renouveau économique</p> <p>⇒ Une gastronomie et des produits du terroir fabriqués sur la commune</p> <p>⇒ Désenclavement prévu à travers des projets d'infrastructures à moyen terme : future déviation de Bessières facilitant l'accès autoroutier de Saint Sulpice, création d'une gare LGV à Bressols</p>	<p>⇒ Enclavement des communes de Villemur-sur-Tarn, Bessières, Bressols, Montauban, A68, A62, gares ferroviaires, aéroport...</p>
---	---

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

Dans la poursuite du contrat Bourg-Centre 2019-2021, les principales ambitions politiques et stratégiques s'articulent, autour des enjeux de :

- **Structurer le projet de développement de la commune** notamment au travers de la révision de son PLU à fin 2024.
- **Revitaliser le Centre** (problématique des vacances de commerces, de la rénovation de l'habitat, etc...) tout en préservant la population des risques d'inondation, exemplarité de la démarche dans la culture du risque. Pour rappel, le centre historique est en ABF.
- **Développer la richesse touristique** en valorisant les patrimoines
- **Lutter contre l'artificialisation du sol** (réhabilitation des délaissés et des friches)
- **Aménager la ville pour s'adapter au réchauffement climatique** (forêt, limiter l'imperméabilisation, création de poumons verts au centre-ville) et intégrer les mobilités douces.

Afin de répondre aux enjeux relevés dans les diagnostics préalables au contrat Bourg Centre et par l'étude de revitalisation dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, la stratégie de développement vise à renforcer l'attractivité résidentielle et économique de Villemur dans une approche globale et partagée des stratégies urbaines, commerciales et de l'habitat. Ainsi, le projet de développement et de valorisation des forces du territoire, s'articulent autour de 3 axes stratégiques qui répondent à des enjeux spécifiques et constituent la stratégie de revitalisation de la commune, et à travers elle, de tout le territoire intercommunal.

Axe stratégique 1 : Renforcer le cadre de vie pour l'accueil des commerces et le développement de l'habitat

Enjeux :

- Renforcer l'attractivité du centre-bourg en favorisant l'installation de nouveaux commerçants et la diversification de l'offre commerciale adaptée aux populations existantes et à venir ;
- Lutter contre la vacance commerciale et résidentielle ;
- Accueillir de nouvelles populations dans des logements adaptés (notamment aux personnes âgées) et rénovés ainsi qu'à travers la production de logements locatifs abordables ;
- Améliorer le confort des propriétaires occupants notamment les plus fragiles et modestes par des projets de rénovation ambitieux, grâce à un accompagnement dédié et des aides financières ;
- Valoriser le patrimoine bâti traditionnel en rénovant l'habitat mais également les façades ;
- Réintroduire la nature en ville pour lutter contre les îlots de chaleur, favoriser la biodiversité en

ville, et améliorer le cadre de vie.

Actions phares : mettre en place une OPAH-RU, développer l'économie solidaire et les produits locaux à travers un dépôt vente, rénover les façades notamment côté Tarn, les vitrines et les enseignes avec une charte et des aides financières, requalifier les voiries du centre ancien et développer les mobilités douces pour diminuer l'impact de la voiture en centre-ville, renforcer la place de la nature en ville grâce à la création de parc en ville et lieux de plantations, désimperméabilisation...

Axe stratégique 2 : Consolider les fonctions de centralité de Villemur-sur-Tarn en reliant les différentes polarités

Enjeux :

- Diversifier les activités proposées rive gauche en complémentarité avec celles proposées dans l'hypercentre ;
- Valoriser le patrimoine bâti industriel et créer un lieu mixte à rayonnement extra communal à travers la reconversion de la friche Brusson ;
- Renforcer le lien entre les différentes polarités (hameau de Magnanac, rives droite, rive gauche) dont la synergie crée la spécificité et l'attrait de Villemur ;
- Inciter à une transformation des mobilités en prévoyant des aménagements pour les modes doux à l'échelle de la commune et de l'intercommunalité vers les lieux de travail, de commerces et les équipements scolaires.

Actions phares : Requalifier le site Brusson et y développer des activités et animations, relier les différentes polarités en aménageant des liens notamment à vélos entre les deux rives et les autres secteurs de la commune (Magnanac...), valoriser la polarité de Magnanac en complémentarité du centre ancien et non en opposition

Axe stratégique 3 : Développer une identité touristique en valorisant les patrimoines

Enjeux :

- Valoriser le patrimoine naturel de la commune et plus particulièrement la rivière Tarn ;
- Mettre en valeur l'histoire et l'identité de la commune pour la faire connaître et augmenter la fréquentation touristique ;
- Renforcer l'offre de loisirs pour les locaux comme les touristes ;
- Développer toutes les mobilités pour parcourir le territoire (à pied, en vélo...).

Actions phares : développer les activités en lien avec le Tarn autour du projet de navigabilité (guinguette, équipements sportifs) et valoriser les berges, restaurer et renforcer les sentiers naturels et proposer des vélos électriques à la location, créer des circuits complémentaires à ceux existants guidé par un récit de territoire

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du PETR Pays Tolosan, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement** (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour

cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

-Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- du territoire communautaire de la Communauté de Communes Val'Aïgo

Le projet de territoire de la Communauté de Communes Val'Aïgo est traduit dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) signé le 27 décembre 2021. Il s'articule autour des orientations stratégiques et axes suivants :

⇒ **VOLET COHÉSION SOCIALE => ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : une cohésion territoriale, ferment du vivre ensemble intercommunal**

- ✓ Axe 1 : raisonner et réorienter l'attractivité démographique
- ✓ Axe 2 : adapter l'offre territoriale d'infrastructures et de services à l'évolution sociodémographique
- ✓ Axe 3 : rééquilibrer le modèle social du territoire et cultiver une qualité de vie renouvelée

⇒ **VOLET RELANCE ÉCONOMIQUE => ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : une trajectoire économique programmée et ambitieuse**

- ✓ Axe 4 : régénérer le potentiel productif du territoire
- ✓ Axe 5 : diversifier les possibilités de captations de revenus
- ✓ Axe 6 : favoriser l'ancrage territorial des flux de revenus

⇒ **VOLET TRANSITION ÉCOLOGIQUE => ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : une qualité de vie, gage d'une attractivité maîtrisée et renouvelée**

- ✓ Axe 7 : freiner significativement la dynamique d'artificialisation des sols
- ✓ Axe 8 : agir en faveur de la préservation, de la valorisation du patrimoine naturel et conforter la bonne orientation du territoire sur le plan énergétique
- ✓ Axe 9 : accompagner l'évolution des pratiques de (dé)mobilité

- du territoire de projet du PETR Pays Tolosan

Sur le Territoire du PETR Pays Tolosan, ce sont 26 communes pré-fléchées vers le dispositif Bourg Centre. Et elles jouent un rôle central sur le territoire et doivent répondre aux attentes de la population dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la jeunesse, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, de loisirs, sportifs...

Le projet de contrat territorial du PETR Pays Tolosan Occitanie 2022-2028 est un document partagé et fédérateur qui permet la déclinaison de la vision des élus en actions opérationnelles.

Il assure une cohérence des différentes politiques menées et décline une vision stratégique commune en plans d'actions. Le projet de territoire s'articule autour de 3 grands enjeux dans lesquels l'avenant du contrat bourg-centre de Villemur-sur-Tarn s'inscrit pleinement.

ENJEU 1 : AMELIORER
ET PRESERVER LA
QUALITE DE VIE

ACTION 1A : Développer des équipements et services à la population à la hauteur de nos ambitions

ACTION 1B : Requalification et valorisation des Centres Bourgs et Bourgs Centres

ACTION 1C : Libérer les énergies culturelles

ACTION 1D : Préserver et valoriser les ressources naturelles

ACTION 1E : Déployer les énergies positives

ENJEU 2 : SOUTENIR
UNE ECONOMIE
RESPONSABLE
PLURIELLE ET
DIVERSIFIEE

ACTION 2A : Démultiplier l'activité et l'emploi

ACTION 2B : Accompagner une agriculture durable et de proximité

ACTION 2C : Favoriser la mise en place d'offres touristiques plus lisibles et la découverte des richesses locales

ENJEU 3 : FAIRE
CIRCULER LES
HOMMES, LES
DONNEES ET LES FLUX

ACTION 3A : Mobilité

ACTION 3B : Transition numérique

ENJEU TRANSVERSAL : INGENIERIE

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- du territoire communautaire de la Communauté de Communes Val'Aïgo

La Communauté de communes fournit un appui aux communes : logistique, urbanisme, marchés publics, ingénierie. Elle articule son territoire autour de pôles à fort enjeux d'habitat, de commerces, d'artisanat, d'industries, patrimoniaux, etc.

Lauréate en septembre 2022 de l'Appel à Projet AVELO2, la Communauté de Communes est en charge du pilotage et du suivi des études pour la promotion et le développement des mobilités actives, notamment au travers de l'élaboration du Schéma Directeur Cyclable à l'échelle du territoire communautaire.

- Du PETR Pays Tolosan : **ingénierie, montage de projet, recherche de financement**

Le PETR Pays Tolosan coordonne plusieurs outils contractuels permettant de réaliser les actions en cohérence avec le projet de territoire.

Pour cela, le PETR Pays Tolosan peut accompagner les projets inscrits dans le cadre de l'avenant du Contrat « Bourg Centre » de Villemur-sur-Tarn au travers :

- Du Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées Méditerranée 2022-2027, approuvé par la Commission Permanente de la Région le 9 février 2023, dont le dispositif Bourg Centre en est un sous-ensemble
- Du Contrat de Relance et de Transition Écologique 2020-2026 signé avec l'Etat
- Du programme LEADER 2023-2027,
- Du Projet Alimentaire de Territoire du PETR Pays Tolosan,
- Des AMI et AAP européens, français et régionaux

Au titre de ces procédures contractuelles, les services du PETR Pays Tolosan pourront être sollicités afin d'apporter une assistance technique à la recherche des moyens financiers mobilisables dans la mise en œuvre des projets ainsi que pour le suivi des dossiers de demande de subvention auprès des partenaires.

Le PETR Pays Tolosan est le relais local du dispositif « Bourgs Centres » qui permet de soutenir les projets de développement et de valorisation des bourgs centres pour renforcer leur attractivité, notamment par l'aménagement de leurs espaces publics, leurs équipements....

Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « petites Villes de Demain » (le cas échéant)

Pour la Commune de Villemur-sur-Tarn et la Communauté de Communes Val'Aïgo, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département de la Haute-Garonne et modalités d'intervention et contributions du Département de la Haute-Garonne

En tant que chef de file de la solidarité territoriale et garant de l'équilibre des territoires, le Conseil départemental de la Haute-Garonne accompagne les communes jouant un rôle de centralité ou de pôle sur un territoire pour améliorer l'accessibilité, la proximité et l'autonomie des bassins de vie.

A cet effet, il soutient historiquement les investissements et les projets qui visent à redynamiser les communes : requalification de voiries et d'espaces publics, équipements publics, habitats, espaces publics, infrastructures numériques, projets touristiques...

En valorisant et coordonnant ses dispositifs existants, le Conseil départemental souhaite apporter une meilleure réponse aux besoins des communes, petites et grandes, et une aide optimale à chaque projet intégrant l'ensemble des interventions départementales dès le démarrage du projet. Cette politique départementale s'inscrit en complémentarité des dispositifs de l'Etat et de la Région pour apporter des aides financières optimisées.

Le Conseil départemental étudiera les dossiers de demandes de subvention qui lui seront adressés selon ses règlements en vigueur.

En intervenant sur les communes haut-garonnaises porteuses d'un projet pour leur centralité favorisant le vivre ensemble, le Département déploiera un parcours d'accompagnement global nommé « cœur de

vie ». Dans ce parcours d'ingénierie et de conseils pluridisciplinaires, le enjeu de la transition écologique et du vivre ensemble.

Le Conseil départemental sera aussi à l'écoute des besoins de demain, des aspirations des citoyens dans leur désir d'un bien vivre retrouvé et convivial, en proposant une réflexion d'aménagement prospective et participative, dans la continuité de la démarche Haute-Garonne Demain.

Enfin, le Conseil départemental participera aux comités techniques et comités de pilotage organisés à l'occasion du suivi et de l'état d'avancement des projets découlant de cette convention.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 6 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01^{er} janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr et stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la Commune de Villemur-sur-Tarn en lien avec la Communauté de Communes Val'Aïgo.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune de Villemur-sur-Tarn,
- la Communauté de Communes Val'Aïgo,
- le PETR Pays Tolosan,
- la Région Occitanie,
- le Département de la Haute-Garonne,

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Villemur-sur-Tarn :

- les services de l'Etat (Préfecture, DDT, UDAP...)
- la Chambre de Commerce et de l'industrie de la Haute-Garonne
- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- le CAUE31
- l'EPFO
- L'ADEME

Pour les Communes concernées par le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Etat, une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du territoire de l'Occitanie de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la Commune de Villemur-sur-Tarn en lien avec la Communauté de Communes Val'Aïgo.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

Axe 1	Fiche action 1.1.
Renforcer le cadre de vie pour l'accueil des commerces et le développement de l'habitat	Favoriser le développement économique au sein du bourg centre
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Lutter contre la désertification du bourg centre et notamment contre les locaux commerciaux vides en perdition pour animer le quartier du centre-ville et promouvoir le commerce de proximité. Dans le cadre du développement du territoire, la notion de relais d'entreprise et de tiers-lieux apparait comme nécessaire. C'est un outil d'attractivité novateur pour les territoires. Cet espace sera un levier de redynamisation du bourg centre dans un contexte de mondialisation où le nomadisme des activités impacte les territoires sur le long terme.	
Objectifs stratégiques	
Attirer de nouvelles populations dans le bourg centre, développer la vocation culturelle, artisanale, artistique et donc touristique du bourg centre, permettre aux propriétaires des murs de louer plus facilement, permettre un partage de savoir-faire artisanal avec la population, améliorer et compléter l'offre de commerces déjà existants. Valoriser le patrimoine bâti. Se différencier des communes avoisinantes pour attirer de nouvelles activités et les ancrer durablement	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.1.1. : Planter des boutiques éphémères à vocation culturelle, artisanale, artistique</p> <p>Descriptif : Cette action vise à mettre en place une politique volontariste de location des commerces vacants afin d'y implanter des commerces éphémères à vocation culturelle, artisanale, artistique principalement dans la rue de la République, place Charles Ourgaut et Saint Jean pendant 4 mois (de juin à septembre). Ce projet est la déclinaison du projet de résidence d'artistes organisée par la mairie de Villemur.</p> <p>Les boutiques éphémères ont été mises en place depuis 2 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Année 2021 : 2 boutiques avec 7 exposants (poterie, créateurs de bijoux, restaurateurs de meubles...). Chiffre d'affaires pour l'ensemble des créateurs installés : 5 000 € - 2022 : 1 boutique avec 7 exposants (restaurateur de meubles, ébéniste, créateurs de bijoux, de luminaires, ...). Chiffres d'Affaires pour l'ensemble des créateurs installés : 3 600 € <p>Pour 2023, compte tenu de la baisse des résultats du chiffre d'affaires pour les exposants, la municipalité s'interroge sur une adaptation de</p>	<p>Photos de la boutique éphémère en 2022</p> 

cette action. Un travail devra être menée avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour définir les modalités de cette action (durée de l'évènement, localisation des boutiques, communication/évènements...)

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 5. Préserver et développer des emplois de qualité.

Maître d'ouvrage :

Commune de Villemur-sur-Tarn avec le concours indispensable des propriétaires des murs des locaux concernés

Coût estimatif :

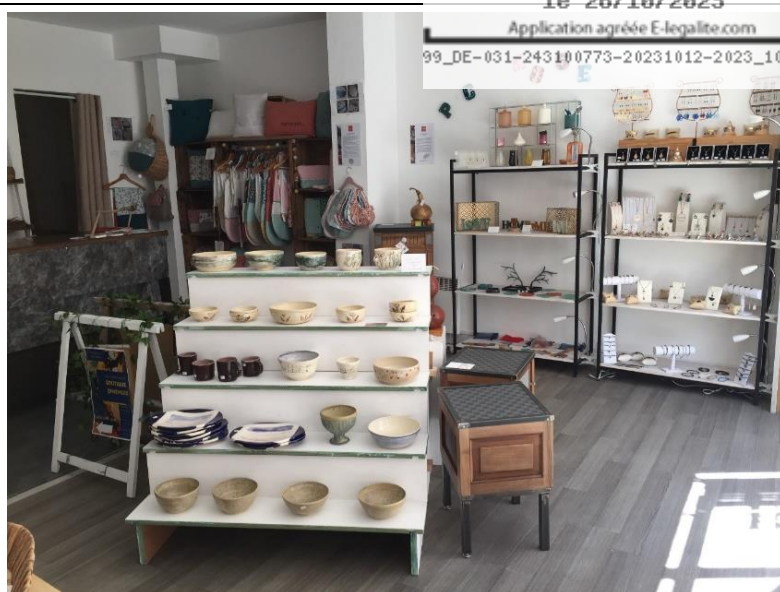
Dépenses en 2022 : 3 000 €
 Dépenses prévisionnelles en 2023 : 4000 €

Calendrier prévisionnel :

- 2022 2025
- 2023 2026
- 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Etat / PETR/
 Département / CCI (aide pour l'appel à candidature) / Chambre des métiers (appui technique et d'animation)
Partenaires financiers : Europe / Etat / Département / Autres



Projet 1.1.2. : Développer un réseau avec les commerçants de proximité

Descriptif :

La commune souhaite améliorer le cadre de vie de ses habitants et favoriser la dynamique commerciale du centre ancien. Ainsi, elle a développé un réseau avec les commerçants de proximité afin de créer des « actions ciblées » :
 - jeux concours,
 - opérations de marketing ciblées orchestrées avec les réseaux sociaux, site internet, etc.
 Ces actions se poursuivront sur la période 2022-2024.

Par le biais des jeux concours, la commune distribue des bons d'achats à la population pour inciter les habitants à retourner dans les commerces du bourg centre, améliorer la visibilité des enseignes.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 5. Préserver et développer des emplois de qualité.

Maître d'ouvrage :

Commune de Villemur-sur-Tarn avec le concours indispensable des commerçants

Document de communication sur le jeu-concours

MISE EN PLACE D'UN **JEU GRATUIT** DANS COMMERCES PARTICIPANTS OUVERT À TOUS !

CHEZ QUELS COMMERCANTS ?

- ✓ Tous commerces de proximité avec point de vente (hors galeries marchandes et grandes surfaces),
- ✓ Restaurants, Restauration rapide et Brasseries.

COMMENT CA MARCHE ?

- ✓ Bulletin à compléter dans un des commerces participants,
- ✓ Bulletins également disponibles en mairie (un bulletin/personne/mois),

TIRAGE AU SORT 1 FOIS / MOIS

À GAGNER ! ✓ 3 gagnants/mois (financés par la municipalité). Les bons d'achat sont à utiliser dans les commerces participants.

GAGNANT 1 100€ OFFERTS EN BONS D'ACHAT (10 bons d'achat de 10€)
GAGNANT 2 80€ OFFERTS EN BONS D'ACHAT (8 bons d'achat de 10€)
GAGNANT 3 50€ OFFERTS EN BONS D'ACHAT (5 bons d'achat de 10€)

Mairie de Villemur-sur-Tarn
 Place Charles Ourgaud
 31340 Villemur-sur-Tarn
 www.mairie-villemur-sur-tarn.fr
 Tél. 05 61 37 61 20

Coût estimatif :

Dépenses en 2022 : 13 553 €

Dépenses prévisionnelles en 2023 : 15 000 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Etat / PETR/

Département / CCI (aide pour l'appel à candidature) / Chambre des métiers (appui technique et d'animation)

Partenaires financiers : Europe / Etat /

Département / Autres

Projet 1.1.3. : Développer un réseau avec les commerçants de proximité**Descriptif :**

La commune souhaite développer l'économie solidaire en offrant des locaux commerciaux ? (Implantation d'une association réparant les vélos... ou prêtant des véhicules...). La commune souhaite également mettre en place une aide à la location pour inciter l'implantation de commerces solidaires et de terroir.

Un bâtiment actuel situé au 24 place du souvenir, en zone bleue du PPRi, est actuellement vacant. Ce bâtiment des années 70, intègre :

- des locaux commerciaux d'une surface de 336 m² en rez-de-chaussée (composé de 3 pièces)
- un appartement à l'étage de 176 m² sans accès indépendant.

L'organisation d'une vente aux enchères est prévue début 2024.

La collectivité via l'EPFO pourrait se porter acquéreur de ce bien par voie de préemption. L'objectif serait d'identifier un porteur de projet intéressé pour réhabiliter ce bâtiment en proposant :

- En rez-de-chaussée des locaux destinés à des activités tournées vers l'économie solidaire
- des logements à l'étage avec une possibilité de surélévation

Il est à noter que 25% des logements créés devront être des logements sociaux (conformément à la convention signée avec l'EPFO)

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants.



Maître d'ouvrage : Commune de Villemur-sur-Tarn

Coût estimatif :

A définir en lien avec l'EPFO

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Etat / EPFO / PETR/ Département / CCI (aide pour l'appel à candidature) / Chambre des métiers (appui technique et d'animation)

Partenaires financiers : Europe / Etat / Région / EPFO / Département / Autres

Projet 1.1.4. : Mise en place d'une charte sur les enseignes commerciales

Descriptif :

Dans la continuité de « l'opération façade » mise en place par la Ville depuis 2019, et de l'aide en vigueur depuis 2009, il est prévu la mise en place d'une charte des façades pour agir sur l'amélioration du linéaire commercial. Les objectifs sont :

- Encadrer les principes de rénovations des devantures commerciales
- Créer une unité de tons, en proposant des choix de couleurs cohérents et homogènes
- Mettre en valeur le cœur historique de la ville en donnant une cohérence aux façades.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage :

Commune de Villemur-sur-Tarn

Coût estimatif :

Aucune dépense : proposition de charte établie par la Banque des Territoires dans le cadre de l'étude Shop'in 2

Aides communales pour les façades : budget annuel de 40 000 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Exemple de devanture qualitative sur le centre de Villemur



Partenaires techniques : Etat / Banque des Territoires / UDAP / PETR/ Département
Partenaires financiers : Europe / Etat / Banque des Territoires (étude) / Région / EPFO / Département / Autres

Projet 1.1.5. : Renforcement de l'attractivité commerciale en centre-ville et amélioration du process d'attribution des aides

Descriptif :

La commune de Villemur a mis en place de nombreuses aides à destination des commerces et commerçants :

- Aide à la rénovation des façades
- Aide à l'installation de nouveaux commerces
- Aide aux mises aux normes
- Aide « Boutiques éphémères »

Afin que l'allocation de ces ressources soit totalement en phase avec la morphologie du territoire et les attentes de la population, il est prévu d'optimiser le process d'attribution, notamment au travers des outils suivants :

- la charte des façades pour l'aide à la rénovation des façades et l'aide aux mises aux normes. L'attribution de l'aide devra être conditionnée au respect de cette charte (cf. fiche action 1.1.3)
- une grille de notation avec des critères précis pondérés pour l'aide à l'installation de nouveaux commerces et l'aide Boutiques éphémères. Cette grille pourra être complétée par la commission municipale lors des auditions. Des « point bonus » pourront être attribués aux candidats dont l'activité a été plébiscitée par la population (producteur local/fleuriste/caviste/sport & loisirs).

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 5. Préserver et développer des emplois de qualité.

Maître d'ouvrage :

Commune de Villemur-sur-Tarn

Coût estimatif :

Aucune dépense : proposition de charte établie par la Banque des Territoires dans le cadre de l'étude Shop'in 2

Aides communales pour les façades : budget annuel de 40 000 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Projet de Grille d'attribution en cours de validation

	CRITERES	NOTE / 100
1	QUALITE DE LA PRESENTATION DU PROJET Nature du projet expérience professionnelle et activité actuelle du créateur, critères de succès, spécificité ou valeur ajoutée du produit	/20
2	FAISABILITE ET VIABILITE ECONOMIQUE DU PROJET Marché visé et concurrence, stratégie commerciale et marketing, moyens à mettre en œuvre, état d'avancement du projet, priorités de la première année d'activité, chiffres clés Le projet proposé répond-il à une forte demande ou à une attente sur la commune de Villemur-sur-Tarn	/25
3	POTENTIEL D'ACTIVITE Investissement, création d'emplois, qualité du service proposé...	/15
4	ATTRACTIVITE DE LA BOUTIQUE projet d'agencement de la boutique	/15
5	MOTIVATION ET DYNAMISME Motivation et dynamisme du porteur de projet quant à la création et au développement de l'activité	/15
6	PARTICIPATION AU CADRE DE VIE DES HABITANTS DU TERRITOIRE Il s'agit d'évaluer si le projet favorise l'attractivité de la commune, vient apporter un plus à l'appareil commercial, si le projet fait venir des personnes	/15

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Etat / Banque des Territoires / UDAP / PETR/ Département

Partenaires financiers : Europe / Etat / Banque des Territoires (étude) / Département / Autres

Projet 1.1.6. : Mise en place d'une vitrophanie sur les locaux commerciaux vacants

Descriptif :

La vitrophanie des locaux vacants cherche à redonner une meilleure qualité esthétique au linéaire marchand dans le but de valoriser et de dynamiser le centre-ville.

Types de vitrophanie pouvant être mises en place

- Des images en trompe l'œil d'une activité commerciale (qui est jugée manquante sur la ville) afin de suggérer cette idée aux porteurs de projet
- Des images de la ville, de ses monuments, de son patrimoine à visiter
- une infographie mettant en avant le dynamisme de la ville
- des reproductions d'œuvres d'art que l'on peut voir localement dans les musées ou d'artistes locaux
- Les coordonnées d'une personne ou un service référent pour tous les porteurs de projet
- La coordination à travers un graphisme commun.

Mise en œuvre de la démarche :

- Etablir un contact avec le propriétaire afin de lui exposer la démarche et de signer une convention d'autorisation d'intervention.
- Sélection de prestataire (ex : artisan/artiste de la commune) pour conception/réalisation

Référentiel territorial du Pacte Vert :

6 - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage :

Commune de Villemur-sur-Tarn

Coût estimatif :

5 000 €

(45 € à 125 € / m² HT)

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Etat / Banque des Territoires / UDAP / PETR/ Département /

Exemple de démarches de vitrophanie

Propriétaires des locaux commerciaux vacants **ABF ?**

Partenaires financiers : Europe / Etat / Banque des Territoires (étude) / Département / Autres

Projet 1.1.7. : Mise en place de marchés thématiques

Descriptif :

Dans le cadre des deux enquêtes conduites auprès de la population, la clientèle s'est exprimée favorablement pour la création d'un marché à thème, c'est-à-dire un événement périodique supplémentaire à l'offre d'animation existante. La mise en place d'un marché de producteurs et le marché nocturne ont été plébiscités par la population. La région accueille déjà plusieurs marchés de producteurs, la disponibilité des producteurs doit être vérifiée en amont avec la chambre d'agriculture.

1) Thème du marché

Il est proposé de garder le même thème décliné à plusieurs périodes. Idée de thème proposé : « Marché Nocturne avec des produits locaux, artisanat, buvette et restauration, animation musicale et grand déballage des commerçants »

2) Localisation : place qui accueille actuellement le marché

3) Fréquence

Il est proposé 4 marchés par an. Le jour proposé serait le vendredi de 18h à 22h. La fréquence sera évaluée après recherche des exposants intéressés

4) Animation et communication

Il peut être envisagé un jeu concours organisé autour de la thématique annoncée (tombola, chasse au trésor, etc.) et une distribution de fiches recettes, dépliants ou goodies, une animation musicale, des visuels déclinés en plusieurs versions pour communiquer sur le marché et les supports digitaux. Des associations culturelles et sportives peuvent être associées afin d'animer la soirée.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité territoriale et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage :

Commune de Villemur-sur-Tarn

Coût estimatif :

4 000 €

Calendrier prévisionnel :

- 2022 2025
 2023 2026

Exemple de marchés nocturnes



2024 2027-2028**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenaires techniques : Etat / Banque des Territoires / PETR/ Département / CCI / Chambre des Métiers / Chambre d'Agriculture / office du Tourisme / Associations culturelles et sportives

Partenaires financiers : Europe / Etat / Banque des Territoires (étude) / EPFO / Département / Autres

Axe 1	Fiche action 1.2.																					
Renforcer le cadre de vie pour l'accueil des commerces et le développement de l'habitat	Redévelopper l'offre d'habitat en centre-ville																					
PRESENTATION DE L'ACTION																						
Contexte																						
<p>La commune de Villemur a lancé en 2022 une étude pré-opérationnelle afin d'étudier l'opportunité de mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain. Cette étude a pour objet l'élaboration d'un diagnostic de l'habitat et du parc de logements afin d'identifier les enjeux sur les volets maîtrise de l'énergie, habitat indigne et dégradé, accessibilité et adaptation, la quantification des besoins de réhabilitation et d'adaptation des logements et rédaction de la convention d'opération qui lie l'Etat, l'Anah et la collectivité pour les 5 ans à venir</p>																						
Objectifs stratégiques																						
<p>Attirer de nouvelles populations dans le bourg centre à des fins de mixité sociale, reconquérir la vacance, favoriser la réhabilitation de logements et le développement du bourg centre par la requalification de l'habitat privé ancien.</p>																						
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES																						
<p>Projet 1.2.1. : Mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU)</p> <p>Descriptif :</p> <p>L'étude, suivie par le chef de projet PVD, est en cours et doit se terminer au dernier semestre 2023, pour un passage à l'opérationnel avant fin 2023, une fois le bureau d'étude de suivi-animation recruté.</p> <p>Le dispositif est destiné à créer une offre de logements de cœur de ville réhabilités par résorption de logements vacants, à améliorer les conditions de logement des propriétaires occupants modestes et des locataires, et à traiter les enjeux transversaux de l'adaptation aux besoins des seniors et de l'amélioration de la performance énergétique.</p> <p>En plus des aides aux travaux de l'ANAH, la collectivité envisage de mettre en place des aides spécifiques (voir fiches suivantes).</p> <p>Concernant le volet Renouvellement Urbain, il permet de traiter des immeubles en cœur de ville particulièrement dégradés, en situation stratégique, pour lesquels la collectivité décide d'agir (par des mesures incitatives ou coercitives).</p>	<p>Extrait de l'étude pré-opérationnelle de revitalisation</p> <p>Le vieillissement de la population et le desserrement des ménages créent un décalage important entre taille des logements et des ménages</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Ménages de 1 personne</th> <th>Ménages de 2 personnes</th> <th>Ménages de 3 personnes et plus (familles avec enfants...)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>38%</td> <td>35%</td> <td>26%</td> </tr> <tr> <td colspan="3">73% des ménages de 2 personnes ou moins</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th>T1 T2</th> <th>T3</th> <th>T4</th> <th>T5 et plus</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>11%</td> <td>19%</td> <td>32%</td> <td>38%</td> </tr> <tr> <td colspan="4">70% des logements = 4 pièces ou plus</td> </tr> </tbody> </table>	Ménages de 1 personne	Ménages de 2 personnes	Ménages de 3 personnes et plus (familles avec enfants...)	38%	35%	26%	73% des ménages de 2 personnes ou moins			T1 T2	T3	T4	T5 et plus	11%	19%	32%	38%	70% des logements = 4 pièces ou plus			
Ménages de 1 personne	Ménages de 2 personnes	Ménages de 3 personnes et plus (familles avec enfants...)																				
38%	35%	26%																				
73% des ménages de 2 personnes ou moins																						
T1 T2	T3	T4	T5 et plus																			
11%	19%	32%	38%																			
70% des logements = 4 pièces ou plus																						

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Objectif 2 : S'adapter à l'urgence climatique.

Maître d'ouvrage :

Commune de Villemur-sur-Tarn

Coût estimatif :

Suivi-animation – à définir
 Aide aux travaux – à définir
 Opérations de Renouvellement Urbain – à définir

Calendrier prévisionnel :

- 2022 2025
- 2023 2026
- 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE ?

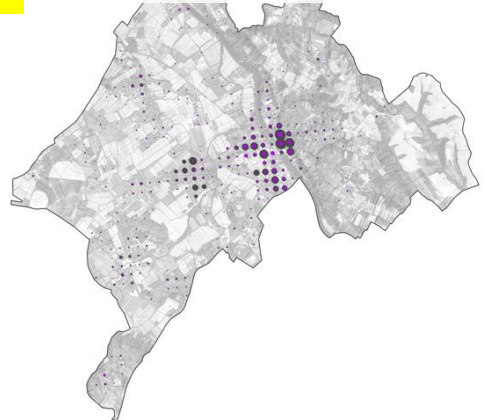
Partenariat financier : Conseil Départemental (fonds délégués ANAH et fonds propres), CAF, UDAP, Opérateurs

La commune de Villemur s'engage à financer de l'ingénierie de suivi-animation et à abonder les aides aux travaux (montants à définir).

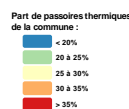
Une faible part de séniors dans les ensembles neufs



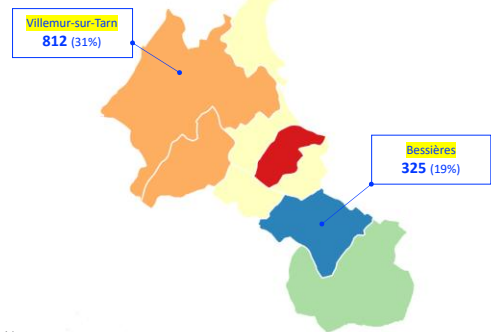
Source : INSEE Filosofi 2015



812 « passoires thermiques » potentielles
 31% du parc de logements de la commune



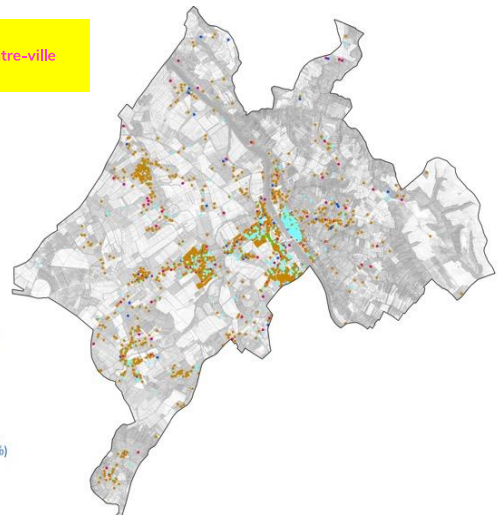
Source : Base des Diagnostics de Performance Energétique (DPE) de l'ADEME 2013-2020
 Retraitement par méthode statistique – Mines Paristech



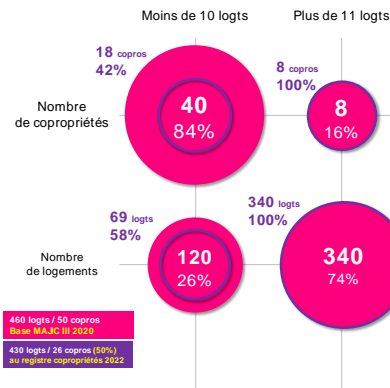
Une spécialisation locative du centre-ville



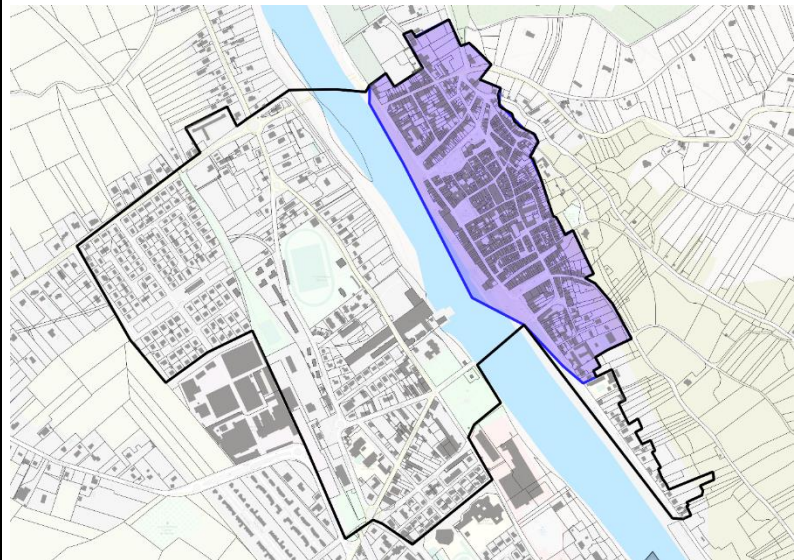
Source : MAJIC III 2021



La majorité des copropriétés sont de **petite taille**
Il y a très **peu de grandes copropriétés** sur le territoire



Projet de périmètre de l'OPAH-RU avec une action renforcée sur le centre ancien



Projet 1.2.2. : Lancement d'un programme renforcé sur le bâti en façade du Tarn

Descriptif :

Lancer une opération renforcée de rénovation des façades sur Tarn, en parallèle des aides financières existantes.

Le CAUE avait réalisé une étude pour la valorisation des façades avec un relevé photographique mais qui n'a pas été suivi d'actions concrètes.

La commune souhaite lancer un dispositif plus conséquent, plus incitatif que l'existant pour engager les particuliers dans les travaux et retrouver une harmonie sur ce linéaire stratégique qui marque le paysage Villemurien.

Au-delà de l'harmonisation de ces façades sur le Tarn, des rénovations globales devront accompagner la reprise des façades si des problèmes de structure, de sécurité ou de

Photos des façades donnant sur le Tarn

dégradation/insalubrité des logements sont constatés.

Pour ce faire, il est prévu :

Etape 1 : engager les études préliminaires : un inventaire du patrimoine réalisé par un BE spécialisé axé sur l'îlot qui longe le Tarn (pouvant ensuite être élargi à l'ensemble du centre ancien) et une étude structurelle

Etape 2 : prendre contact avec tous les propriétaires et occupants des logements pour connaître leurs intentions de travaux, leurs possibilités financières et leur éligibilité potentielle aux aides de l'ANAH

Etape 3 : calibrer les aides financières pour avoir un vrai effet de levier, selon un système de tranche de travaux. Envisager le financement à 100% des échafaudages côté Tarn, servant à plusieurs immeubles.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage :

Commune de Villemur-sur-Tarn

Coût estimatif :

Etudes : Inventaire du patrimoine + étude structurelle (à définir)

Financement des travaux : coût échafaudage par tranche + aides à la rénovation (à définir)

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Etat / ANAH / Département / UDAP / CAUE / Architecte du Patrimoine

Partenariat financier : Europe / Etat / Région (au titre du programme façades) / Anah (programme expérimental d'aides à la rénovation des façades) / Département / Fondation du Patrimoine



Projet 1.2.3. : Requalifier des ilots et immeubles stratégiques en centre-ville

Descriptif :

Dans le cadre de son OPAH-RU, la commune souhaite intervenir de façon proactive sur certains sites identifiés comme stratégiques par les élus et sur lesquels il semble difficile de faire intervenir des investisseurs privés. Il s'agit le plus souvent de parcelles situées dans les zones blanches du PPRI, composées de bâtis dégradés et/ou vacants.

Les outils de l'ORT pourront être mobilisés au besoin (VIR, DIIF) ainsi que les procédures coercitives selon la situation du bien. Des études de faisabilité/capacité sont prévues dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle OPAH-RU afin d'estimer le potentiel des biens et le coût estimé du déficit d'opération. Les opérations pourront mener à des réhabilitations voire des démolitions dans certains cas, pour reconstruire des logements neufs en adéquation avec le patrimoine architectural existant répondant aux besoins des habitants actuels et futurs du cœur de ville (Logements, espaces publics...)

Certaines de ces situations pourront être traitées dans l'objectif de créer une offre de logement accessible et adaptée aux personnes âgées et/ou à mobilité réduite en rez-de-chaussée de ces bâtis (à condition que les bâtiments ne soient pas situés en zone inondable).

Le traitement de ces situations implique pour certaines un relogement des propriétaires occupants modestes et très modestes, et un accompagnement devra être mis en place afin de limiter le reste à charge de ceux-ci.

Les adresses ciblées sont les suivantes :

- 9 place Lesdiguières - parcelle 241
- Avenue du Quercy - parcelles 382 383 384
- Rue de la Bataille/ rue des Capucins - parcelle 1579
- Ilot Impasse du Dragon
- Rue Sabatié (parcelle E1033)
- 2 et 4 place Charles Ourgaud

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être complétée autant que de besoin en phase opérationnelle, en fonction de l'identification par l'opérateur en charge du suivi animation et en perspective du caractère prioritaire des situations repérées.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage :

Commune de Villemur-sur-Tarn

Coût estimatif :

Etudes de faisabilité. Acquisition sites. Programme de démolition (éventuel) et travaux. Recettes éventuelles : loyers

Exemples d'ilots stratégiques à requalifier



Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Etat / EPFO / Département / UDAP / CAUE / opérateur de suivi animation / Architectes conseil / bureaux d'étude

Partenaires financeurs :

- Europe
- Etat
- Région
- EPFO (portage du foncier + cofinancement d'études)
- Banque des territoires (prêt pour financement de l'opération + cofinancement études)
- Conseil départemental (aides déléguées de l'Etat et aides propres à l'amélioration de l'habitat privé et à la production de logements sociaux le cas échéant)
- Bailleurs sociaux (si logement ou programme mixte)

Axe 1**Fiche action**

Renforcer le cadre de vie pour l'accueil des commerces et le développement de l'habitat

Valoriser les espaces / équipements publics et réintroduire la nature en ville

PRESENTATION DE L'ACTION**Contexte**

La qualité du cadre de vie et la réintroduction de la nature sont au cœur des préoccupations pour cette commune labélisée « Station verte ». Les coteaux boisés, la ripisylve du Tarn et les différents espaces qui composent la commune constituent des atouts importants. L'enjeu est de pouvoir les préserver, les valoriser pour le bien être des habitants, mais également de mieux les connecter ou les reconnecter favorisant ainsi des continuités écologiques.

Face aux effets du changement climatique et pour rendre la cité plus résiliente au réchauffement, la commune développe un programme de réintroduction de la nature en ville et de valorisation des espaces publics, principalement au travers des projets de : renaturation de la ville par un vaste programme de plantations, création d'un jardin public en centre ancien sur le site de l'ancien théâtre, désimperméabilisation et la revégétalisation de la cour d'école Jules Michelet ainsi que la désimperméabilisation des cimetières.

Objectifs stratégiques

Attirer de nouvelles populations dans le bourg centre à des fins de mixité sociale, valoriser le centre ancien pour le rendre attractif, développer des espaces publics de qualité et favoriser le lien social. L'objectif adaptation climatique, îlot de fraîcheur est également prégnant.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES**Projet 1.3.1. : Réintroduction de la nature en ville / Ateliers pédagogiques****Descriptif :**

- Reverdir notre cité pour la rendre plus résiliente au réchauffement climatique :
- Mieux connecter ou reconnecter des couloirs écologiques :
- Utiliser le paysage comme vecteur d'une ville accueillante et conviviale :

La commune souhaite planter 300 arbres et 1 000 arbustes sur 3 ans sur l'ensemble du territoire communal en se basant sur l'étude paysagère réalisée en interne et les choix qui pourront être fait dans le cadre de la consultation citoyenne. Cette action de végétalisation s'inscrit en cohérence avec le projet de création d'un poumon vert en centre-ville avec la démolition de l'ancien théâtre en vue de la création d'un jardin public.

Une première phase en 2022 consiste à planter plus de 100 arbres sur 4 secteurs différents de la commune : entrée de la voie verte, skate Park, espace Calar, et parc Bernadou.

Pour exemple,

Exemple de Plan Paysagé d'ensemble

- la « plaine de jeux » accueillant le skate parc, des jeux pour enfants et des agrès de sport, est bordée par des voies avec un trafic relativement important et par un parking permettant entre-autre, le stationnement des bus de la région et du département. L'objectif est de pouvoir recréer une plaine de jeux paysagère.
- Les plantations sur l'espace Calar seront dédiées à l'opération « d'une naissance, un arbre »

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 2. S'adapter à l'urgence climatique.

Objectif 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions.

Objectif 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants.

Maître d'ouvrage :

Commune de Villemur-sur-Tarn

Coût estimatif :

42 000 € HT

>> Fourniture de végétaux et location de matériel pour la pose par les services d'espaces verts de la commune

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Etat / Association Arbres et Paysages d'Autan (Région) / PETR/ Département / Ecoles pour l'organisation d'ateliers sur la nature et le paysage dans les petites villes de demain / Associations forêt comestible

Partenaires financiers : Europe / Etat / Association Paysages d'Autan (Région) / Département / Autres





Projet 1.3.2. : Création d'un jardin public / Poumon vert en centre ancien

Descriptif :

Cité aux structures moyenâgeuse avec ses rues étroites et ses venelles, le centre-historique de Villemur-sur-Tarn est enserré entre le fleuve du Tarn et le coteau. La partie ancienne de la ville se caractérise donc par un tissu bâti dense, avec des espaces publics où le stationnement des véhicules occupe une place importante. Il en résulte une faible surface d'espaces publics dédiés à la rencontre et à la détente, lieu du « vivre ensemble ».

Le site de l'ancien théâtre a été identifié comme un lieu privilégié pour accueillir ce projet, en raison de sa situation au sein de la ville, du caractère inoccupé de ce bâtiment et de sa réhabilitation trop onéreuse. Le réaménagement de ce lieu en jardin public, nécessitera la démolition de l'ancien théâtre pour créer un espace paysager convivial et accueillant, d'environ 1500 m² que les habitants pourront facilement s'approprier et que les touristes et randonneurs de passage auront l'opportunité de découvrir. Les aménagements paysagers seront également un support à la biodiversité et permettront de créer un habitat propice à la faune locale. Futur poumon vert en hypercentre, ce projet s'inscrit parfaitement dans l'action menée à plus grande échelle par la commune, de réintroduction de la nature en ville.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 2. S'adapter à l'urgence climatique.

Objectif 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions.

Objectif 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants.

Maître d'ouvrage :

Commune de Villemur-sur-Tarn

Coût estimatif :

Montant total de l'opération : 313 189 € HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Etat / PETR/ Département / UDAP / CAUE

Partenaires financiers : Europe / Etat / Région / Département / Autres



Projet 1.3.4. : Programme de rénovation énergétique des bâtiments des Greniers du Roy et de la Mairie

Descriptif :

La commune souhaite réaliser la rénovation énergétique d'une partie de son patrimoine emblématique. Dans le cadre de cette programmation, il a été identifié les bâtiments des Greniers du Roy et de la mairie.

Les Greniers du Roy classés aux monuments historiques, est un ensemble de silos construit vers 1610 par le dernier connétable de France François De Bonne, Duc de Lesdiguières, compagnon d'armes du Roi Henry. Cette construction largement inspirée de la renaissance Italienne, faite de briques et de colombage, a été restaurée en 1971.

Cet édifice accueille une salle de spectacle qui accueille diverses manifestations, en particulier, des représentations théâtrales et des séances de cinéma. Des travaux de rénovation ont été opérés en 2019 pour la réfection de cette salle de spectacle mais également la mise aux normes en termes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, avec notamment l'installation d'un ascenseur. La commune souhaite maintenant lancer des travaux de rénovation énergétique sur... ou pour...

La nouvelle Mairie a été inaugurée en 1935 et accueille toujours les services municipaux. Des travaux de réhabilitation ont été réalisés en 1994. Ce bâtiment a fait l'objet d'un classement « label Architecture Contemporaine Remarquable », attribué en 2019 par la préfecture de la Haute Garonne et la DRAC.

Dans un objectif de préservation de ces bâtiments patrimoniaux, la commune souhaite être accompagnée d'un architecte du patrimoine pour programmer leur rénovation énergétique.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 2. S'adapter à l'urgence climatique.

Maître d'ouvrage :

Commune de Villemur-sur-Tarn

Coût estimatif :

Estimation des travaux de 2020

- Mairie : 151 700 € HT
- Greniers du Roy : 95 700 € HT

En attente de l'étude réalisée par un architecte du patrimoine, les montants seront revus en conséquence.

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Greniers du Roy



Mairie



Partenaires techniques : Etat / PETR/
Département / UDAP / CAUE
Partenaires financiers : Europe / Etat / Région /
Département / Autres

Projet 1.3.5. : Requalification des voiries en hypercentre

Descriptif :

La commune souhaite apporter une qualité d'usage et esthétique aux espaces publics composant son centre ancien. En 2021, elle a confié une mission au bureau d'étude Naldéo pour définir le projet général concernant l'aménagement d'une partie des rues du centre-ville ancien. Cette étude a permis de :

- Déterminer les réfections à prévoir par rues : description des aménagements souhaités et identification des contraintes zones par zones (foncière, topographique...)
- Réaliser une enveloppe des investissements par rues et une programmation des tranches de travaux

Au regard des coûts importants, la réfection des voies n'a pas encore été programmée. Cette programmation devra être analysée avec les projets de rénovation de l'habitat ancien en cœur de Villemur-sur-Tarn qui seront opérés dans le cadre de l'OPAH-RU. Ainsi, l'objectif serait de prioriser la requalification des espaces publics en cohérence avec les opérations de réhabilitation des bâtiments dégradés.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage :

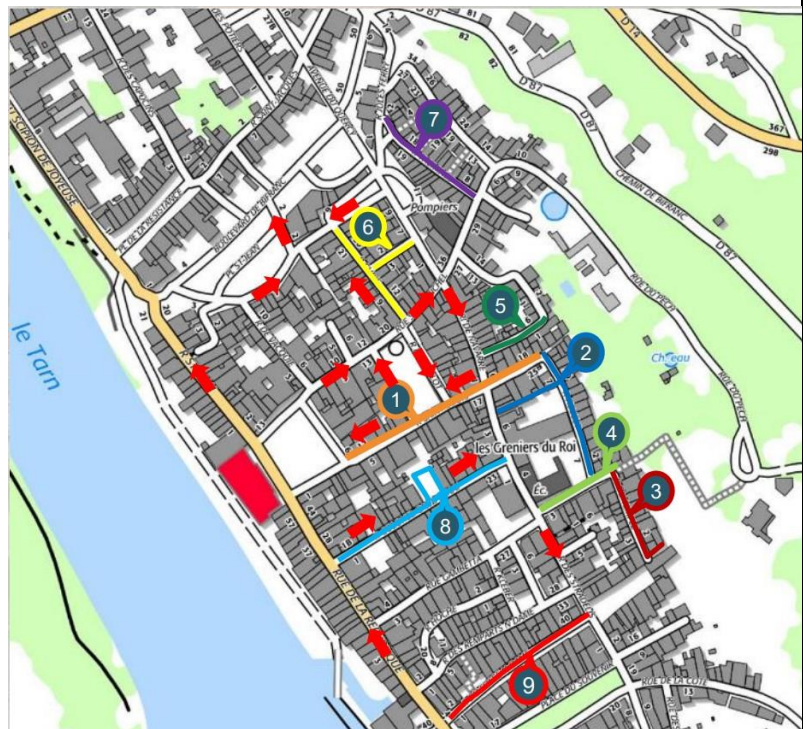
Commune de Villemur-sur-Tarn

Coût estimatif :

Estimation totale des travaux : 1 375 000 €

- 1/ Rue Saint Louis : 272 000 €
- 2/ Rue Fieuzet : 174 000 €
- 3/ Rue du Temple : 84 000 €
- 4/ Place Jean-Jaurès : 163 000 €
- 5/ Rue de la Croisade : 70 000 €
- 6/ Rue des Thémises et de la Marine : 215 000 €
- 7/ Rue Curie : 119 000 €
- 8/ Rue du Colonel Caillassou : 276 000 €

Calendrier prévisionnel :



- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Etat / Département / UDAP / CAUE

Partenaires financiers : Etat / Département / Autres

Projet 1.3.6. : Rénovation de l'éclairage des terrains de football et de rugby**Descriptif :**

Dans un objectif d'économie d'énergie, la commune de Villemur a fait la demande auprès du SDEHG en avril 2021 de réaliser un avant-projet sommaire pour la rénovation de l'éclairage des terrains de football et de rugby.

Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques, seront mises en œuvre et permettront une économie d'énergie électrique d'environ 38%, soit environ 11 000 € par an.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 2. S'adapter à l'urgence climatique.

Maître d'ouvrage :

SDEHG

Coût estimatif :


82 966 €, dont 37 000 € à la charge de la commune

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires financiers : Europe / Etat / Région / Département / Autres

Axe 2	Fiche act
Conforter les fonctions de centralité de Villemur en reliant les différentes polarités	Requalifier l'ensemble du site Brusson
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Site emblématique de la commune de Villemur-sur-Tarn ayant marqué son développement sur l'autre rive du Tarn, et longtemps resté à l'abandon faute de projet économiquement viable, les anciens établissements Brusson (fabrique de pâtes, pain de mie et biscottes) a désormais trouvé un nouvel élan suite à un travail de prospection important mené par la collectivité. Malgré un incendie survenu en ce début d'année 2023, le projet n'est pas remis en question, mais nécessitera un redéploiement des études lancées par la collectivité dans le cadre du « fonds friche ».</p> <p>Après des années de recherche d'un porteur de projet pour la reconversion de la friche Brusson, la municipalité lors de son conseil du 29 juin 2022, a retenu le projet du Groupe Essor qui travaillera avec le Cabinet XTU-Architects pour reconvertir de façon respectueuse et attractive ces bâtiments historiques ayant marqué l'histoire de la commune. Le projet a été acté par une promesse de vente signée le 8 novembre 2022.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Sauvegarder de patrimoine remarquable en requalifiant l'ensemble du site Rassembler les associations de la ville en créant un village associatif Installer de nouvelles activités dans ce lieu ayant marqué le développement de la commune sur l'autre rive du Tarn.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.1.1. : Etude de diagnostic et de programmation du site Brusson</p> <p>Descriptif : Les friches Brusson constituent un patrimoine emblématique ayant marqué l'origine du développement de la commune sur l'autre rive du Tarn. Elles sont un vaste complexe industriel comprenant de nombreux bâtiments. Cet ensemble, après sa cessation d'activité, a été acquis par la commune de Villemur en 2007 pour 605 425 euros.</p> <p>L'ensemble du site, d'une superficie de 20 267 m², fait désormais l'objet d'une promesse de vente avec le Groupe Essor, y compris les bâtiments et espaces déjà remis en état par la mairie. En effet, ce porteur de projet prévoit un projet d'ensemble sur la totalité du site, là où le précédent porteur de projet n'intervenait que sur la moitié environ du site de la friche.</p> <p>Au-delà des dépenses déjà engagées par la commune (acquisition pour 605 425 euros, travaux de sécurisation réalisés au fil des années des travaux pour un montant global de 473 229 euros), la commune souhaite donc en urgence sécuriser, mettre hors d'eau et nettoyer le bâtiment 4 afin de permettre sa sauvegarde avant cession au groupe ESSOR.</p>	<p>Photo salle Eiffel</p> 

Le Groupe ESSOR a fait part de son intention de réaliser un projet intitulé « La Manufacture » afin de créer un lieu à usage mixte mêlant commerces, artisanats, logements, résidence hôtelière et bureaux. La promesse de vente a été signée début novembre 2022.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions.

Objectif 5. Préserver et développer des emplois de qualité.

Objectif 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage :

Groupe Essor

Commune de Villemur-sur-Tarn

Coût estimatif :

Coût Acquisition friches Brusson (2007) : 605 425 €
Dépenses liées aux travaux de sécurisation depuis l'acquisition : 473 229 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Etat / Région / PETR / Département / UDAP / CAUE

Partenaires financiers : Europe / Etat / Région / Département / Autres

Image du projet de réhabilitation de la Friche Brusson par le Groupe Essor (image non contractuelle)



Projet 2.1.2. : Réinvestir et aménager les maisons des Hortensias

Descriptif :

Les maisons des Hortensias constituent un petit ensemble immobilier composé de maisons de style « ouvrières ». Elles sont situées sur le site Brusson, à proximité immédiate des Bains Douches (réhabilités) et du Stade Vélodrome. Le projet consiste à changer la destination de ce groupe d'immeubles pour créer un pôle associatif au rez-de-chaussée et des gîtes à l'étage. Cela permet de rassembler des associations disséminées aux 4 coins de la commune et d'offrir une offre d'hébergement temporaire pour les participants.

Il s'agit de pouvoir organiser des compétitions/manifestations en s'appuyant sur le réseau associatif (+ de 100 associations sur la commune).

Une première phase de travaux réalisés en 2021 a permis de réhabiliter les maisons des hortensias pour les toitures, menuiseries, faïence et sols.

Une deuxième phase de travaux consisterait à rénover les étages pour offrir de l'hébergement temporaire

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants.

Objectif 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage :

Commune de Villemur-sur-Tarn

Coût estimatif :

Phase 1 : réalisée

Phase 2 : estimation des travaux à 650 000 €

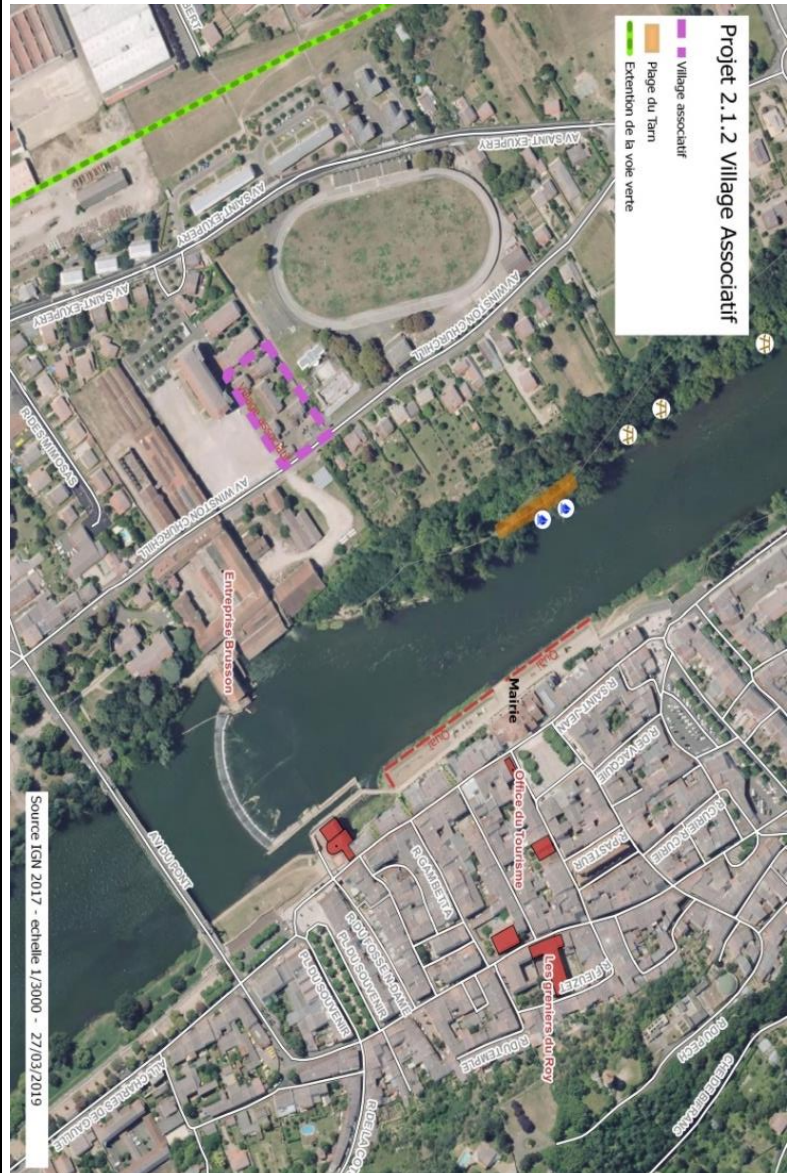
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Etat / PETR/ Département / UDAP / CAUE

Partenaires financiers : Europe / Etat / Département / Autres



Axe 2	Fiche action 2.2.
Conforter les fonctions de centralité de Villemur en reliant les différentes polarités	Aménager des mobilités douces entre rive gauche et rive droite

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La commune est fracturée entre la rive droite et gauche par le Tarn qui est un atout mais reste un obstacle à franchir car les deux ponts ne permettent pas une circulation sécurisée des piétons et cycles. Le centre historique est très proche de Brusson mais ce franchissement est problématique et dessert les deux parties. En effet, il convient d'aménager les cheminements rive droite du Tarn en partie urbaine et naturelle le long du Tarn, de continuer la requalification des entrées de la ville historique et de prévoir la sécurisation du pont suspendu (pont Simone Veil). De même, il faut développer la connexion avec la voie verte vers la ville (coulée verte « Brusson » en cours) et vers Magnanac par le chemin du Roussel (Partie 1, Voie Verte/Crèche en cours).

Objectifs stratégiques

Permettre des déplacements doux grâce à l'ensemble des espaces publics situés entre les deux ponts (pont suspendu et pont Boudy) dont ceux aux abords du site Brusson pour pallier les fractures territoriales et sécuriser les déplacements
 Transformer les espaces publics en lieu de vie sociale et de rencontre

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

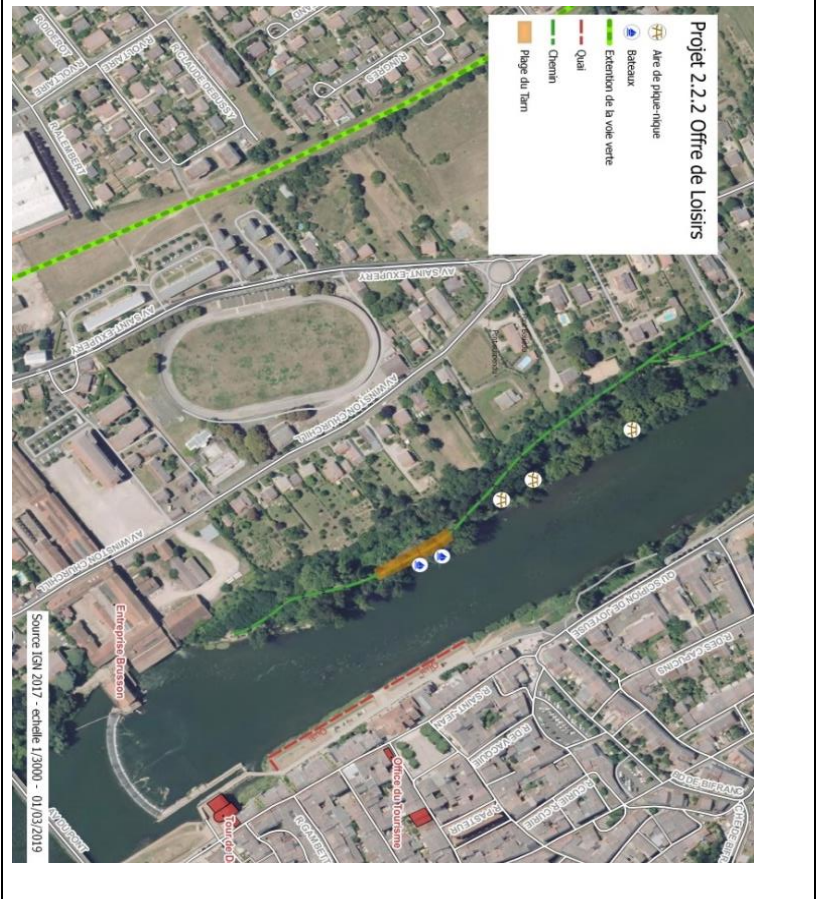
Projet 2.2.1. : Aménagement et requalification des espaces publics à proximité de la halle et de ses abords rive gauche

Descriptif :
 Le projet prévoit de requalifier la trace urbaine le long de l'avenue Winston Churchill entre le pont et le pôle commercial, et la doubler d'une coulée verte le long du Tarn. Le périmètre devra également intégrer les abords du stade vélodrome et Bains Douches, ainsi que les connections avec la voie verte pour favoriser la transversalité.

Ce projet, et en particulier, la valorisation des Berges devra s'inscrire en cohérence avec le projet de reconversion de la friche Brusson développé par le Groupe Essor.

La mise en valeur des berges, en rive gauche, respectera le site Natura 2000. Cette valorisation des bords du Tarn doit proposer un projet d'aménagement dont les principaux objectifs sont de :

- Recréer un espace de vivre ensemble et de détente
- Profiter des bienfaits de la rivière et de la promenade
- Offrir aux habitants et aux touristes un parcours bucolique et pédagogique respectant le milieu



naturel, en s'appuyant sur le chemin de halage existant

Il pourrait être envisagé d'installer des pontons en bois offrant des vues sur le Tarn, des tables de pique-nique, des équipements sportifs, des panneaux d'information répertoriant les espèces animales et végétales..., tout en sécurisant les accès et les équipements en cas de crues.

Ce projet sera affiné dans le cadre d'une étude d'ensemble des espaces publics aux abords du site Brusson.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions.

Objectif 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants.

Maître d'ouvrage :

Commune de Villemur-sur-Tarn

Coût estimatif :

Non défini

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Etat / PETR/ Département / UDAP / CAUE / Natura 2000

Partenaires financiers : Europe / Etat / Région / Département / Autres

Projet 2.2.2. : Extension et aménagement de la voie verte pour la connecter au réseau du 81 et 82, au réseau européen et relier les grands sites d'Occitanie

Descriptif :

La voie verte existante est « suspendue » entre deux axes. Il s'agit de la connecter à la commune de Bessières afin d'atteindre par des chemins la forêt de Buzet et le hameau du Terme de Villemur sur Tarn permettant une connexion au réseau futur du Tarn et Garonne. Elle permet aussi une sécurisation des accès aux collèges de Bessières et Villemur. Elle permettra à terme de relier les Grands Sites Occitanie de Montauban et d'Albi.

Enfin, le projet permettra la pratique du sport aux habitants par l'installation d'équipements sportifs, différents agrès, sur la partie de la voie verte située dans le bourg centre rive gauche.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage :

Communauté de communes

Coût estimatif :

Non défini

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Etat / Région / PETR / Département / UDAP / CAUE / Natura 2000

Partenaires financiers : Europe / Etat / Région / Département / Autres



Projet 2.2.3. : Maillage de la commune en voies douces (centre-historique / équipements publics /voie verte)

Descriptif :

Ce projet se décline en trois grands volets : Schéma directeur cyclable / Création et développement d'un service de location vélos et d'atelier réparation de vélos / Communication

- Schéma directeur cyclable : la Communauté de Communes est lauréate depuis le 29/09/2022 du Programme AVELO2 porté par l'ADEME. Dans ce cadre, sera défini un schéma directeur des modes actifs et cyclables. Il devra permettre, dans un premier temps, la réalisation d'un diagnostic exhaustif des infrastructures et des pratiques cyclables sur le territoire Val'Aigo ; puis définir les premières orientations stratégiques et enfin de construire plusieurs scénarii, déclinés en fonction de plusieurs échelles territoriales (communale, intercommunale, PETR, continuité avec les réseaux des territoires voisins...). Il a pour finalité de définir une stratégie opérationnelle qui permettra d'une part, de cibler les aménagements ne nécessitant pas de travaux importants et coûteux, et d'autre part, les axes cyclables prioritaires nécessitant des études détaillées et un investissement important à répartir dans le cadre d'un programme pluriannuel.

- la communauté de communes Val'Aigo souhaite mettre en place un service de location de vélo pour sensibiliser et accompagner les habitants du territoire dans l'usage du vélo au quotidien. Il pourrait être proposé une flotte diversifiée avec, à la fois des vélos classiques et des vélos à assistance électrique. L'idée est de pouvoir proposer une offre adaptée aux besoins des administrés. Pour inciter et faciliter la pratique du vélo, la communauté de commune envisage la mise en place d'ateliers de réparation de vélos participatifs dans des locaux que pourraient mettre à disposition certaines communes. Afin de gérer et d'animer ces ateliers, une sous-traitance serait confiée à un prestataire spécialisé avec l'aide éventuelle de bénévoles.

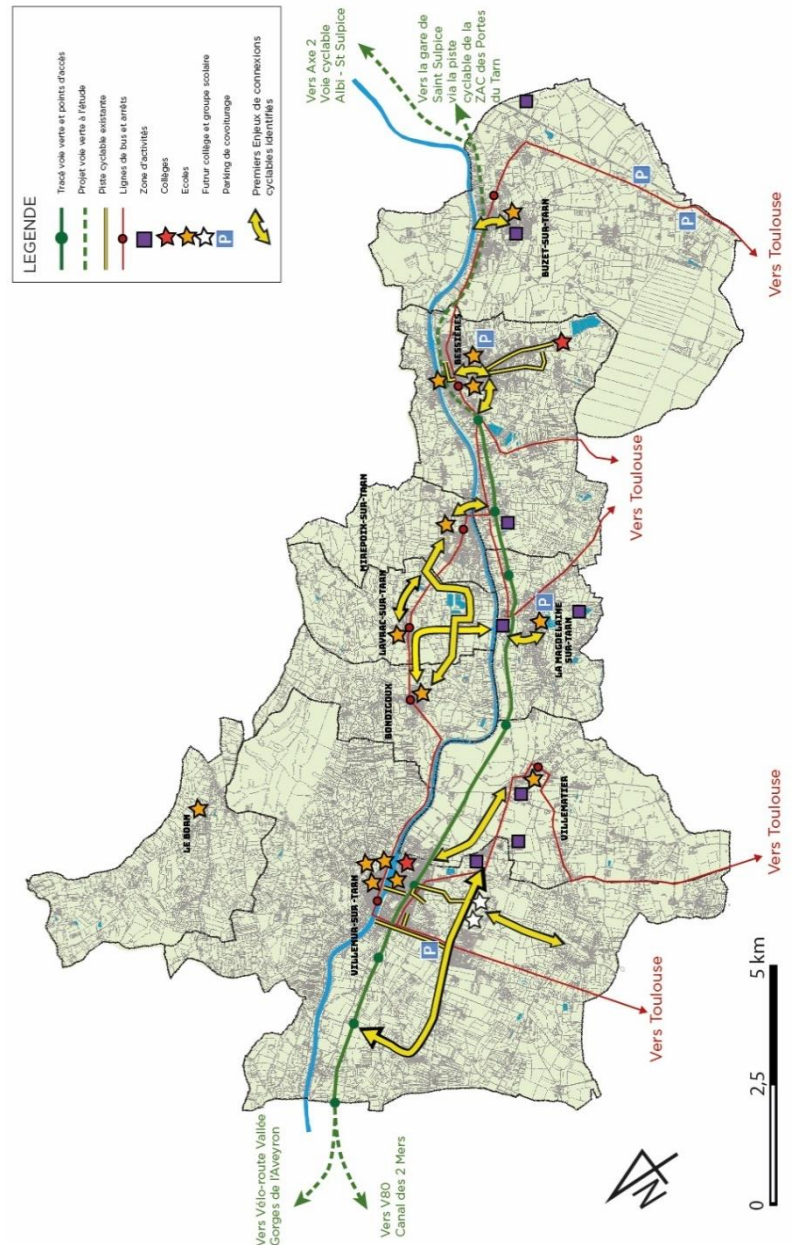
- enfin, il a été identifié un volet promotion, animation et communication sur les mobilités actives que la communauté de communes compte organiser sur 3 segments

- Sensibiliser les entreprises sur l'importance de faciliter l'usage du vélo pour les déplacements domicile-travail de leurs salariés,
- Former dès l'âge requis les enfants à la pratique cyclable,
- Faire la promotion de la pratique du vélo à travers un événement majeur

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage :



Communauté de communes / Commune en fonction des tronçons

Coût estimatif :

Schéma directeur cyclable / Création et développement d'un service de location vélos et d'atelier réparation de vélos / Communication
133 525 €

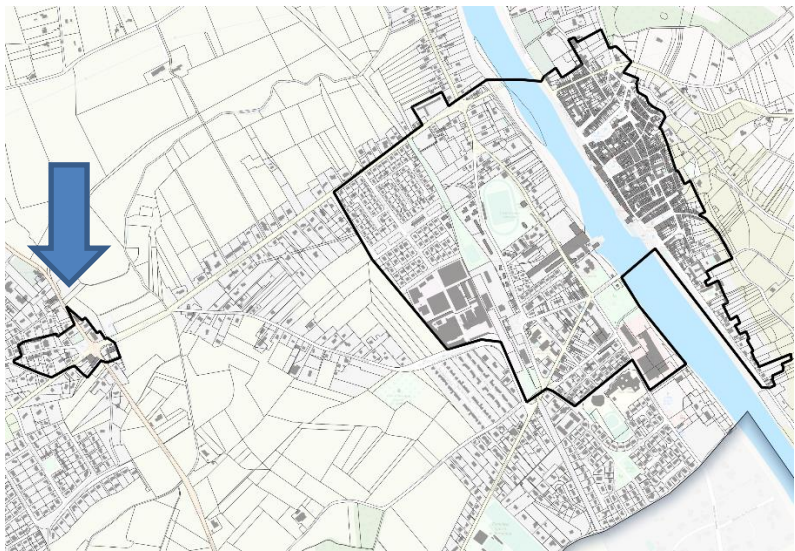
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Etat / ADEME / CEREMA / PETR/ Département / UDAP / CAUE

Partenaires financiers : Europe / Etat / Région / Département / Autres

Axe 2	Fiche action 2.3.
Conforter les fonctions de centralité de Villemur en reliant les différentes polarités	Organiser le hameau de Magnanac comme une polarité complémentaire du centre ancien
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Du fait de ces contraintes et notamment de la limitation de l'urbanisation en centre-ville, la commune s'est développée progressivement dans la plaine du Tarn au-delà de la zone inondable et dans une logique d'extension plutôt que de reconquête et de renouvellement des tissus existants. Les différents hameaux qui composent la commune, et en particulier celui de Magnanac, connaissent un fort développement.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Structurer et maîtriser la polarité de Magnanac Favoriser les mobilités douces entre les diverses polarités (centre ancien, équipements publics et scolaires...) Reconfigurer le cœur du hameau de Magnanac afin de créer un espace apaisé et un lieu de rencontre de qualité pour les habitants.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.3.1. : Mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU)</p> <p>Descriptif : Le centre Magnanac accueille divers commerces et quelques équipements publics tels que la salle des fêtes et le boulodrome. Ce centre est traversé par la route départementale 630 qui se caractérise par un fort trafic de véhicules. Des projets de construction de logement sont en cours d'étude, avec une recherche de densité plus importante. A proximité du hameau de Magnanac, il est prévu l'implantation du nouveau groupe scolaire ainsi que le futur collège. En plus de ces futurs équipements publics, il est important de noter la présence d'une crèche située de l'autre côté de la RD630. La commune souhaite donc mettre en place une OPAH sur ce secteur afin de « flécher » et raccorder Magnanac au centre historique. Il s'agit également de pouvoir repenser l'aménagement central (déplacements apaisés, parvis)</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Objectif 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Villemur-sur-Tarn</p>	<p>Périmètre de l'ORT avec un sous secteur sur Magnanac</p> 

Coût estimatif :

Non défini

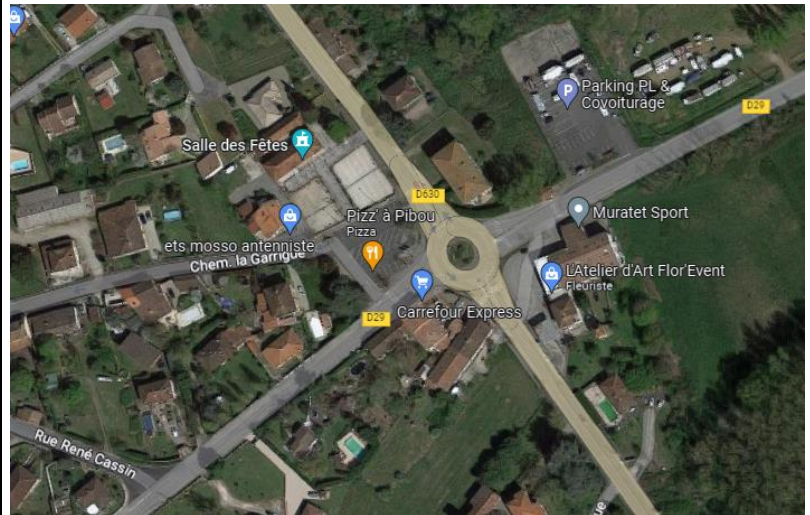
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Etat / CEREMA / Région /
PETR/ Département / CAUE

Partenaires financiers : Europe / Etat / Région /
Département / Autres

La centralité du hameau de Magnanac

Axe 3	Fiche action 3.1.
Développer une identité touristique en valorisant les patrimoines	Développer les activités en lien avec la rivière Tarn
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La promotion touristique du territoire ne peut passer que par la mise en valeur de la rivière Tarn. En effet, le Tarn est une composante essentielle du patrimoine naturel et culturel du territoire, et pendant des années cette rivière était le principal axe de développement des communes qu'elle traversait. Un projet de remise en navigabilité de ce cours d'eau a été amorcé, faisant intervenir plusieurs acteurs. La Communauté de communes a aussi densifié des activités autour du Tarn dont une plage en eaux vives, située dans la Commune de Villemur. Le bourg centre dispose aussi d'un fort patrimoine historique lié au cours d'eau tels que l'usine Brusson, la Tour de Défense et son moulin, les deux ponts, etc</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Permettre aux habitants de se réapproprier leur rivière Faire vivre le patrimoine historique et naturel Proposer des activités en lien avec la rivière, densifier l'offre</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.1.1. : Remise en navigabilité de la rivière Tarn</p> <p>Descriptif : Le syndicat mixte souhaite faire une étude de remise en navigabilité sur le Tarn : - D'une part sur son territoire (environ 22 kilomètres de voie d'eau comprenant 4 chaussées) et, - D'autre part, amorcer un projet plus vaste qui permettrait de relier grâce au Tarn Montauban à Albi. La priorité est de relier la ville de Montauban, ouverte sur la Garonne</p> <p>Les enjeux sont multiples : - Des enjeux patrimoniaux puisque le territoire dispose d'un patrimoine bâti lié à l'eau qui aujourd'hui est inexploité, pourtant marqueur de la communauté - Des enjeux écologiques et hydrologiques puisqu'avec une remise en navigabilité, le lit de la rivière et les berges seront remis en état, préservant ainsi l'écosystème dans son ensemble - Des enjeux socioculturels, grâce à ce projet les habitants se réapproprieront la rivière. L'étude est décomposée en plusieurs tronçons : • Tronçon 1 : navigabilité du tronçon de 22 kilomètres située sur le territoire de la Communauté de communes • Tronçon 2 : navigabilité du tronçon Desrocades-chaussée du Moulin à Corbarieu. En effet, depuis 2012, le Grand Montauban a rendu la navigation possible sur environ 10 kilomètres de Port Canal à</p>	

Partenaires financiers : Europe / Etat / Région / Département / Autres

Projet 3.1.4. : Faire l'acquisition de vélos électriques pour donner la possibilité aux habitants et visiteurs de découvrir les différents réseaux

Descriptif :

La commune de Villemur souhaite proposer à la location des vélos électriques et/ou trottinettes enfants à la demi-journée en haute saison pour développer le tourisme vert, et proposer aux touristes de découvrir la voie verte et les différents chemins de randonnée d'une autre manière. Ce projet s'inscrit aussi dans le cadre du PCAET qui a été adopté deuxième semestre 2019.

Par ailleurs, dans le cadre du programme AVELO2, la communauté de communes Val'Aïgo souhaite mettre en place un service de location de vélo pour sensibiliser et accompagner les habitants du territoire dans l'usage du vélo au quotidien.

Dans la mesure où ce dispositif demeure une expérimentation avec une flotte de vélo relativement réduite dans un premier temps, il serait envisagé de proposer des abonnements d'une durée de 1 à 6 mois pour permettre une rotation des vélos. Les tarifs et les durées des abonnements seraient différenciés en fonction des types de vélos et selon les revenus des usagers avec des tarifs solidaires.

Les administrés utilisant ces vélos dans le cadre de leur déplacement domicile-travail pourrait bénéficier d'une prise en charge de leur abonnement



par l'employeur car ce dispositif serait un service public de location vélo.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage :

Communauté de Communes

Coût estimatif :

20 000 €

Calendrier prévisionnel :

- 2022 2025
 2023 2026
 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Etat / ADEME / CEREMA / Région / PETR/ Département

Partenaires financiers : Europe / Etat / ADEME / Région / Département / Autres

Axe 3	Fiche action 3.2.
Développer une identité touristique en valorisant les patrimoines	Structurer les acteurs et les activités touristiques en lien avec le patrimoine de Villemur
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La Communauté de Communes a développé sur son territoire un maillage d'activités touristiques : baignade(s) en eaux vives (site de Villemur), reprise des bassins nautiques de Bessières et Villemur, création d'un petit camping à Villemur sur Tarn (site de Bernadou), développement des activités nautiques de loisirs sur le Tarn, chemins de randonnée, voie verte en cours d'extension, le cinéma de plein air, lacs de Layrac, résidence d'artiste, projet Kelonis, lac d'activité nautique à Bessières... Le projet de navigation sur le Tarn prend également forme avec la création d'un syndicat mixte pour les études de faisabilité.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Structurer l'offre touristique autour de l'office de tourisme intercommunal, et en améliorer la visibilité sur le territoire Valoriser les richesses patrimoniales, environnementales et naturelles du territoire, ainsi que les produits touristiques Poursuivre la promotion de la destination Vail'Aïgo (ou Villemur)</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 3.2.1. : Renforcer la communication touristique (site internet + office itinérant)

Descriptif :

La Communauté de Communes dispose d'un office de tourisme installé à Villemur depuis 2019. Il a été créé un site internet dédié, vitrine touristique du territoire afin de développer un outil de diffusion de l'information pour faciliter le séjour à toutes les étapes (avant, pendant et après) et pour mieux diffuser l'offre touristique et commerciale du territoire.

La Communauté de Communes a développé sur son territoire un maillage d'activités touristiques variées

Dans le cadre de cette action, il est prévu de développer un office de tourisme itinérant grâce à l'acquisition d'un véhicule dédié pour permettre une proximité plus importante sur le territoire. Le projet prévoit également de développer des supports de communication, en faisant notamment l'acquisition d'écrans à LED pour la vitrine de l'office située dans le bourg centre de Villemur et des lieux à fort potentiel touristique, de bornes interactives, etc., mettre à jour le plan de ville de la Commune pour y intégrer un circuit touristique, créer une carte touristique du territoire de la Communauté, un book photos des lieux emblématiques du bourg centre, etc.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage :

Communauté de Communes

Coût estimatif :

51 000 € comprenant :

- 25 000 euros (Actions visites virtuelles, jeux)
- 6000 euros (site internet)
- 14 000 euros (supports divers)
- Location des locaux de l'OT : l'enveloppe annuelle est de l'ordre de 6000 euros.

Calendrier prévisionnel :

<input checked="" type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025
<input checked="" type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026
<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Etat / Région / PETR/
Département

Partenaires financiers : Europe / Etat / Département /
Autres



Projet 3.2.2. : Développer la boutique de l'office du tourisme avec les produits du territoire

Descriptif :

Cette action a pour principal objectif de développer une boutique pour valoriser l'économie locale (artisanat, gastronomie, souvenirs...) et « commercialiser » la destination.

- Développement d'un argumentaire pour obtenir l'aval et la collaboration active des producteurs locaux pour les accueillir en boutique,
- Mise en place des animations avec les partenaires un jour dédié en semaine en haute-saison, etc.
- Création de partenariat avec les villes étrangères des jumelages.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage :

Communauté de Communes / Commune

Coût estimatif :

10 000 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Etat / Région / PETR/ Département / CCI / Producteurs locaux / Jumelage Fara in Sabina

Partenaires financiers : Europe / Etat / Département / Autres



Le 26/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-243100773-20231012-2023_109-DE

Projet 3.2.3. : Créer un circuit autour du réseau de lieux à potentiel touristique et élaborer un récit de territoire

Descriptif :

Des panneaux signalétiques du patrimoine ont été implantés dans le bourg centre de Villemur. Il s'agit de se servir des lieux déjà identifiés pour créer un circuit touristique à proposer aux visiteurs :

Réaliser une brochure à donner aux touristes pour qu'ils puissent circuler autour de ces monuments. Etoffer les monuments avec d'autres « endroits » d'intérêt touristique, en apposant de nouvelles plaques au besoin et en améliorant les accès.

Ce circuit sera décliné en récit autour de la commune de Villemur, de sa rivière, de son histoire et de l'histoire de son patrimoine architectural, historique et naturel. Ce récit sera notamment raconté par la personne en charge de l'office de tourisme itinérant, et décliné en plusieurs supports de plusieurs langues (audioguide, numérique) disponible pour les touristes. Ce circuit est adapté pour les enfants. Il est proposé de créer un lien entre la résidence d'artiste et le tourisme en mobilisant une artiste pour faire ce travail.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage :

Commune

Coût estimatif :

10 000 €

Calendrier prévisionnel :

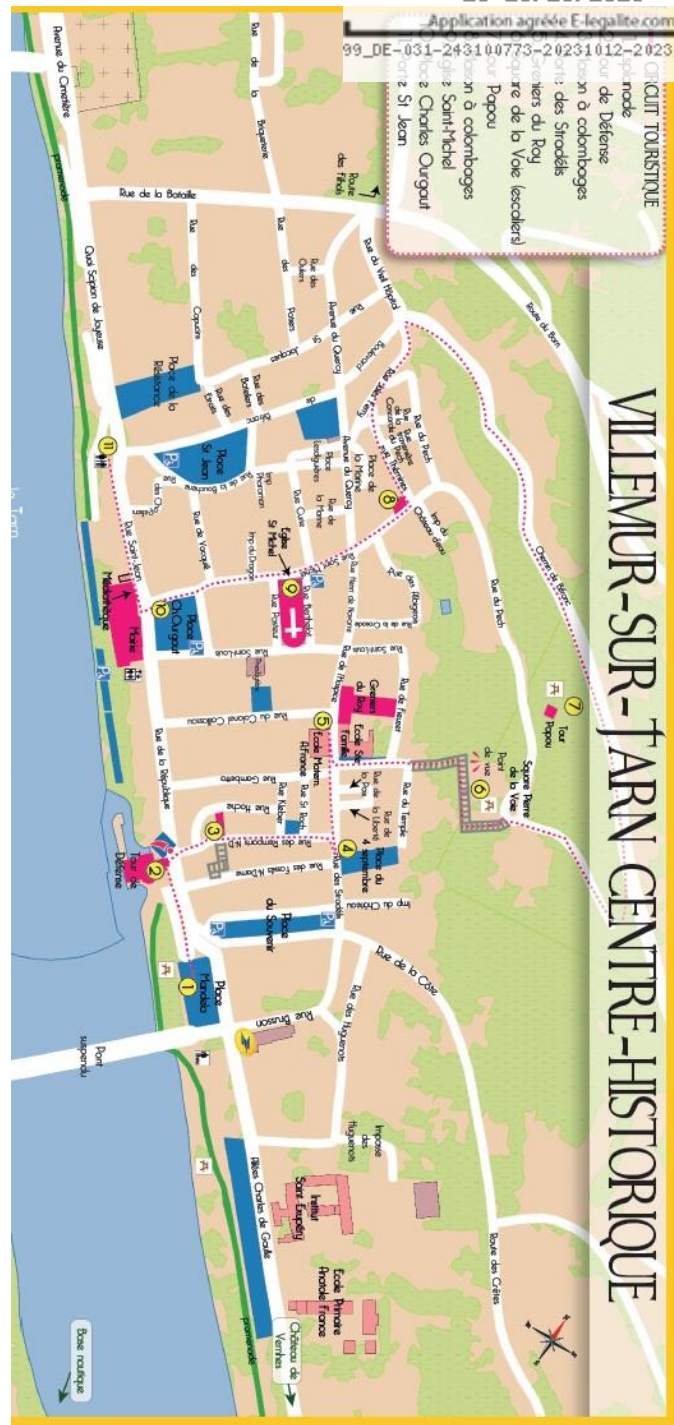
- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Etat / Région / PETR/

Département

Partenaires financiers : Europe / Etat / Département / Autres



VILLEMUR-SUR-TARN CENTRE-HISTORIQUE

Projet 3.2.4. : Développer une programmation culturelle et la valoriser

Descriptif :

Il s'agit de pouvoir proposer sous forme de brochure, calendrier, plaquette un support contenant les différentes manifestations culturelles qui ont lieu dans la Commune de Villemur sur Tarn, sur les différents sites dédiés, pour structurer l'offre, permettre d'augmenter le nombre de manifestations/expositions et favoriser leur visibilité. La valorisation des actions culturelles passera aussi par la réalisation d'ouvrage, de panneaux d'affichages et autres supports.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage :

Commune

Coût estimatif :

15 000 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Etat / Région / PETR/ Département

Partenaires financiers : Europe / Etat / Région / Département / Autres



Annexe 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2022-2024

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Contrat 1 ^{ère} génération				Avenant - Contrat 2 ^{nde} génération				Objectif territorial du Pacte Vert	
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024			
AXE STRATEGIQUE 1 : Renforcer le cadre de vie pour l'accueil des commerces et le développement de l'habitat											
ACTION 1.1 Favoriser le développement économique au sein du bourg centre	<i>Projet 1.1.1 : Implanter des boutiques éphémères à vocation artisanale, culturelle ou artistique</i>				😊	➡					5
	<i>Projet 1.1.2 : Développer un réseau avec les commerçants de proximité</i>				😊	➡					5
	<i>Développer des espaces de coworking</i>				☑						6
	<i>Projet 1.1.3 : Développer un réseau avec les commerçants de proximité</i>				😊			🕒			4
	<i>Projet 1.1.4 : Mise en place d'une charte sur les enseignes commerciales</i>					🕒		➡			6
	<i>Projet 1.1.5 : Renforcement de l'attractivité commerciale en centre-ville et amélioration du process d'attribution des aides</i>				😊			➡			5
	<i>Projet 1.1.6 : Mise en place d'une vitrophanie sur les locaux commerciaux vacants</i>					🕒		➡			
	<i>Projet 1.1.7 : Mise en place de marchés thématiques</i>					🕒		➡			5
ACTION 1.2 Redévelopper l'offre d'habitat en centre-ville	<i>Révision du PPRi pour permettre des projets de réhabilitation rive droite</i>				☑						
	<i>Projet 1.2.1 : Mise en place d'une OPAH RU dans le bourg centre</i>				😊	🕒		➡			6
	<i>Projet 1.2.2 : Programme pour les façades</i>				😊	🕒		➡			6
	<i>Projet 1.2.3 : Requalifier des ilots et des immeubles stratégiques en centre-ville</i>					🕒		➡			6
ACTION 1.3 Valoriser les espaces / équipements publics et réintroduire la nature en ville	<i>Projet 1.3.1 : Réintroduction de la nature en ville / ateliers pédagogiques</i>					➡					2 – 3 – 4
	<i>Projet 1.3.2 : Création d'un poumon vert en centre ancien</i>					🕒		➡			2 – 3 – 4
	<i>Projet 1.3.3 : Désimperméabilisation cours d'école et cimetière</i>					🕒		➡			2 – 3 – 4

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Contrat 1 ^{ère} génération				Avenant - Contrat 2 ^{nde} génération				Objectif territorial du Pacte Vert
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024		
	<i>Projet 1.3.4 : Programme de rénovation énergétique des bâtiments des Greniers du Roy et de la Mairie</i>					🕒	➡			2
	<i>Projet 1.3.5 : Requalification des voiries en hypercentre</i>									6
	<i>Projet 1.3.6 : Changement éclairage du stade</i>						➡			
AXE STRATEGIQUE 2 : Créer une nouvelle centralité en reliant les différentes polarités										
ACTION 2.1 Requalifier l'ensemble du site Brusson	<i>Projet 2.1.1 : Etude globale de diagnostic et de programmation pour aménagements de l'ensemble du site</i>				😊	🕒	➡			3 – 5 – 6
	<i>Projet 2.1.2 : Réinvestir et aménager les maisons des Hortensias</i>				😊			🕒		4 – 6
	<i>Favoriser l'animation du site Brusson en y intégrant des activités artisanales et commerciales</i>				☑					
ACTION 2.2 Aménager des mobilités douces entre rive gauche et droite	<i>Réaménagement de la place Saint Jean</i>						☑			
	<i>Projet 2.2.1 : Aménagement et requalification des espaces publics à proximité de la Halle Brusson et ses abords rives gauche (entre les deux ponts)</i>				😊			🕒		4 – 6
	<i>Projet 2.2.2 : Extension et aménagement de la voie verte pour la connecter au réseau du 81 et 82 et au réseau européen et relier les grands sites d'Occitanie</i>				😊			🕒		6
	<i>Projet 2.2.3 : Maillage de la commune en voies douces (centre historique / équipements publics / hameaux / voie verte)</i>							🕒	➡	6
ACTION 2.3 Organiser le hameau de Magnanac comme une polarité complémentaire du centre ancien	<i>Projet 2.3.1 : Structuration et réaménagement de la centralité du hameau de Magnac</i>							🕒		6
AXE STRATEGIQUE 3 : Développer une identité touristique en valorisant les patrimoines										
ACTION 3.1 Développer les activités en lien avec la rivière du Tarn	<i>Projet 3.1.1 : Remise en navigabilité de la rivière du Tarn</i>				😊	🕒				6
	<i>Projet 3.1.2 : Développer l'offre de loisirs : équipements sportifs / aires de jeux / guinguette</i>				😊	➡				6

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Contrat 1 ^{ère} génération				Avenant - Contrat 2 ^{nde} génération				Objectif territorial du Pacte Vert	
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024			
	<i>Projet 3.1.3 : Création d'un parcours propice à la détente et aux rencontres le long des berges du Tarn</i>				😊					🕒	4
	<i>Projet 3.1.4 : Faire l'acquisition de vélos électriques pour donner la possibilité aux visiteurs de découvrir les différents réseaux</i>				😊					➡	4
ACTION 3.2 Structurer les acteurs et les activités touristiques en lien avec le patrimoine de Villemur	<i>Projet 3.2.1 : Renforcer la communication touristique (site internet + office itinérant)</i>				😊	➡					6
	<i>Projet 3.2.2 : Développer la boutique de l'office du tourisme avec des produits du territoire</i>				😊	➡					6
	<i>Projet 3.2.3 : Créer un circuit autour du réseau de lieux à potentiel touristique et élaborer un récit de territoire</i>				😊	➡					6
	<i>Diligenter une étude pour étudier / développer les souterrains historiques du bourg centre, support d'une activité touristique</i>				★						
	<i>Projet 3.2.4 : Développer une programmation culturelle</i>				😊	➡					6